

*Date de dépôt : 12 avril 2021*

## Rapport

**de la commission de l'économie chargée d'étudier la proposition de motion de M<sup>mes</sup> et MM. François Lefort, David Martin, Pierre Eckert, Marjorie de Chastonay, Isabelle Pasquier, Frédérique Perler, Jacques Blondin, Jocelyne Haller, Olivier Cerutti, Guy Mettan, Cyril Mizrahi, Jean-Charles Rielle, Amanda Gavilanes, Sylvain Thévoz, Diego Esteban, Nicole Valiquer Grecuccio, Salima Moyard, Grégoire Carasso pour soutenir la présence de l'information citoyenne, locale et régionale dans la presse écrite**

*Rapport de majorité de M. Jean-Marc Guinchard (page 1)*

*Rapport de première minorité de M. Edouard Cuendet (page 32)*

*Rapport de seconde minorité de M. André Pfeffer (page 41)*

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### Rapport de M. Jean-Marc Guinchard

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission de l'économie a traité de ce texte de motion durant ses séances des 7 septembre, 26 octobre et 2 novembre 2020, ainsi que du 8 février 2021.

La commission était présidée par M. le député Thierry Cerutti. Les procès-verbaux ont été tenus par M<sup>mes</sup> Camille Zen-Ruffinen et Mathilde Parisi que nous remercions ici pour leur précision et leur efficacité.

## Séance du lundi 24 août 2020

### Présentation par M. François Lefort, auteur

M. Lefort rappelle que la motion a déjà été présentée il y a deux ans. Il rappelle le rapport du Conseil d'Etat pour la presse locale forte et indépendante, ainsi que la motion de M. de Sainte Marie. Il évoque les travaux faits et rappelle que la fondation était infaisable. Il indique que la motion interpartis propose de soutenir la presse écrite genevoise pour sécuriser la présence de l'information citoyenne locale et régionale. Il constate que la situation est grave (suppression de titres, licenciements massifs de journalistes, déplacements de journalistes,...). Le transfert des ressources publicitaires a des conséquences dommageables sur la presse locale. Il demande que le Conseil d'Etat fasse un financement par contrat de prestations pour la presse écrite diffusée sur le canton de Genève. Il explique que l'information est celle qui concerne les débats politiques, les décisions (exécutif),... Les vecteurs de transmissions sont notamment Le Courier, la Tribune de Genève et le GHI. Il indique que la motion n'est pas engageante, mais rappelle la situation qui n'a fait que s'aggraver. Il a demandé l'urgence parce que cette motion devait être rapidement revue. Il trouve qu'elle a son sens dans ce moment de crise. Il veut, par cette motion, que le Conseil d'Etat garantisse l'information citoyenne et locale et aussi faire en sorte que des emplois soient gardés. Il relève que les postes ne sont pas remplacés.

Un député MCG relève que, quand on parle de soutien à l'information, cela ne s'axe pas que sur des journaux comme Le Courier ou la Tribune.

M. Lefort confirme que cela concerne tous ceux qui transmettent de l'information genevoise.

Un député PLR rappelle avoir pris position contre cette motion. Il est frappé par son caractère obsolète. Il veut toucher les jeunes par l'information citoyenne et souligne que ces jeunes ne lisent plus la presse écrite. Il constate que c'est l'expression d'un manque de remise en question de la presse écrite. Il ne voit pas pourquoi cela ne concernerait que la presse écrite et il trouve cela trop restrictif. Il ne veut pas sauver Le Courier. Il demande qui va rédiger et si tous les journaux pourraient demander une aide financière.

M. Lefort remarque que la motion vise la promotion de l'information genevoise (tel n'est pas le cas de la NZZ). Il propose de reprendre la définition de l'information citoyenne donnée dans la motion. Clairement, il parle d'une information écrite, pas du support. L'information dont il parle sera aussi disponible en ligne. Il concède qu'il faut se pencher sur le fait que les jeunes ne lisent plus l'information écrite. Il informe que des écoles privées ont acheté des abonnements pour tous leurs élèves pour que les

jeunes lisent la presse écrite. Il explique que ce sont les mêmes personnes qu'actuellement qui vont rédiger.

Un député Ve rappelle que beaucoup de choses ont déjà été dites. Il se souvient d'avoir eu vu des aspects genevois dans Le Temps. Il ne veut pas l'exclure. Il soutient ce qui a été dit et souligne que le but de la presse écrite est d'analyser les situations, de confronter, ce qui est souvent relayé par les médias sociaux. Il ne pense pas que le combat soit dépassé. Il aime bien que les informations vérifiées soient relayées sur les médias sociaux. Il souligne que l'information en question est vérifiée.

M. Lefort rappelle que Le Temps n'est pas exclu.

Une députée EAG avoue être abonnée à 4 journaux différents, dont Le Temps. Ce qui l'intéresse, ce sont les différents points de vue. Elle souhaite avoir la garantie que ce ne soit pas un formatage. Elle croit que le journal papier reste important car il contient plusieurs points de vue, plusieurs chaînes d'information, ce qui permet à la population de se faire une idée plus complète qu'avec les GAFAs. Elle pense qu'il est indispensable de défendre cette liberté de presse écrite sur papier, car ce n'est pas une intervention dans l'information, mais le fait donner la force d'offrir à tout le monde des informations.

M. Lefort s'accorde aux propos de la députée EAG et souligne que l'information en question n'intéresse pas les GAFAs et disparaîtra.

Un député PLR est convaincu aussi que les GAFAs prendront de plus en plus de poids, mais aussi parce que la société est ainsi. Il croit qu'une orientation est possible, mais que les GAFAs sont une évolution inévitable de la société. Il constate que l'accès à l'information est nettement meilleur, mais qu'il est difficile de savoir si l'information a été vérifiée. Il ne croit plus à la presse papier, notamment avec le développement durable. Il demande si cette aide peut être attribuée à des journaux qui emploient des stagiaires non rémunérés.

M. Lefort ne porte pas dans son cœur ceux qui pratiquent les stages non rémunérés. Il espère que ces derniers seront exclus.

Le même député PLR demande s'il serait prêt à faire quelque chose pour aider ces journaux, une aide financière, mais qui aide aussi le lecteur, et il relève que les journaux vivent de la publicité. Il propose de soutenir la presse en aidant les lecteurs.

M. Lefort rappelle que la demande est de garantir la présence de l'information. Il demande au Conseil d'Etat de conserver la présence d'une certaine information. Les lecteurs seront là de toute manière.

Un autre député PLR rejoint les propos de ses collègues. Il relève que les modèles émergents existent et pense que c'est l'avenir des médias. Il n'aime pas la définition qui est faite de l'information. Il ajoute que cela est disponible sur des supports accessibles. Il a peur du filtre que les médias peuvent donner.

M. Lefort trouve que ce n'est pas un filtre mais un traitement.

Un député S comprend que la presse écrite est quelque chose de dactylographié. L'enjeu sur le traitement de l'information est perdu par la diversité. Il explique que l'information digitale est dangereuse parce que c'est repris sans être analysé.

Un député PLR comprend que si c'est digital, les magazines, Heidi.news et la RTS seraient donc aussi subventionnés.

Le président demande quelles sont les auditions à faire.

## **Séance du lundi 7 septembre 2020**

### **Demande d'amendement présentée par M. François Baertschi lors de la session du Grand Conseil du 11 mai 2020**

*Proposition de M. Baertschi : remplacer l'invite par « à proposer un financement par contrat de prestations de l'information citoyenne, locale et régionale dans la presse écrite éditée sur le canton de Genève, dans le respect du pluralisme des opinions ».*

M. Lefort remarque que cela précise les choses et demande si l'auteur a confié ses motivations à son représentant en commission.

Le président relève que souvent les impressions ont lieu en dehors du canton.

M. Lefort remarque que cela pose des difficultés.

Un député PLR trouve l'amendement intéressant, car il montre la véritable intention des signataires de la motion. Il rappelle ses propos, soit que la motion est caduque car le but est de toucher les jeunes. Il cite des exemples de journaux qui sont surtout digitalisés. Il ne soutient pas cette motion.

Un député S remarque que l'édition ne comprend pas forcément l'impression. Pour lui, il suffit que l'édition soit à Genève, donc cela aide des médias de presse écrite numérique également.

M. Lefort relit l'invite initiale et la trouve suffisante. Il trouve que le terme « éditée » est trop restrictif. Il n'est pas d'accord avec cette restriction.

Le président demande à la députée MCG si M. Baertschi a expliqué son point de vue.

Celle-ci répond que le but était de pouvoir faire profiter les entreprises locales qui sont pour la plupart imprimées sur le canton de Vaud. Elle ne sait pas s'il faut changer l'amendement de manière à ce qu'il suggère plutôt qu'oblige.

Une députée EAG trouve le terme « édition » trop restrictif et la diffusion trop large. Elle propose : « diffusé sur le canton de Genève et dont une partie de la rédaction y est établie ».

Le président rappelle la teneur de la motion.

M. Lefort relève que la motion n'avait qu'un but. Il ne sait pas quels journaux sont encore imprimés à Genève, mais insiste sur le fait que le but n'est pas de faire revenir cette activité (ce qui ne se fera pas par contrat de prestations). Il rappelle que le but est de conserver l'information citoyenne genevoise. Sur la proposition de EAG qui réduit le champ, cela l'écarte du but, soit d'avoir de l'information citoyenne genevoise. Il insiste sur le fait que la motion veut soutenir la production d'information et éviter la délocalisation.

Un député PLR rappelle la définition d'éditer : « publier et mettre en vente ». Ce qui ne correspond pas à ce que M. Lefort souhaite. Pour la rédaction, il trouve cela pire que tout et beaucoup trop large. Il rappelle que le PLR ne soutient pas la motion. Il veut que, si un soutien est donné, il tienne compte de l'impression.

M. Lefort ne veut pas trop charger la motion. Il ne veut pas soutenir l'imprimerie par cette motion. Ici, il veut financer la production de l'information par un contrat de prestations. Il souhaite laisser la liberté au Conseil d'Etat d'agir comme il le souhaite.

Un autre député PLR s'intéresse à l'argent et notamment aux journaux gratuits. Il prend l'exemple du 20 Minutes. Il ne voit pas pourquoi ce journal ne serait pas soutenu. Il a compris que cette motion vise trois journaux mais que ces derniers n'ont pas le monopole de l'information citoyenne, donc le Conseil d'Etat verrait des demandes multiples.

Le président rappelle que différents PL ont été déposés pour soutenir l'économie locale. Il trouve normal de soutenir la presse écrite genevoise aussi (GHI, Le Courrier et journal Tout l'Immobilier).

Un député S doit avouer ne pas être sur la ligne de M. Lefort car, pour lui, l'enjeu est davantage de financer la presse à Genève dans l'aspect des métiers et de la diversité du contenu. Ce qui le gêne c'est que le canton subventionnerait de l'information sur son propre territoire. Il rappelle le débat

sur Léman Bleu perçu comme un financement du canton lié à de l'information directe sur le canton. Il souhaite que l'aspect juridique soit analysé, tout comme les aspects de l'emploi.

M. Lefort rappelle que c'est la deuxième séance sur cette motion. Il pense intéressant d'entendre l'avis du Conseil d'Etat et des représentants de journaux opérant sur le canton. Il rappelle que le but de la motion est de préserver et financer l'information citoyenne genevoise. Il souligne que des départs ne sont pas remplacés et que les journalistes qui restent en fonction se partagent l'information locale.

Un député Ve indique que Le Courrier est imprimé à Satigny. A l'intention du PLR, il remarque que presque plus de jeunes lisent le 20 Minutes. Il tient à dire que le cœur de la motion est l'information citoyenne et que cela doit se faire en contact avec le territoire. Pour lui c'est redondant de dire que les journalistes doivent être à Genève. Il propose de faire un contrat de prestations entre le média et le Conseil d'Etat tout en indiquant quelque chose dans le contrat de prestations et non pas dans la motion.

Un autre député PLR revient sur l'information citoyenne et relève que c'est toute la difficulté de savoir ce qu'est un « citoyen ». Il tient à dire que le support ne doit pas mener à une différence. Sur les auditions, il pense qu'il faut entendre l'association des éditeurs et une association qui représente les médias pour juger de l'idée. Il rejoint son collègue PLR sur le fait que les médias digitaux devraient être entendus afin de tirer des enseignements sur leur fonctionnement.

M. Lefort ne sait pas s'il y a un regroupement des journaux.

Un député PDC a appris que M. Breton a été élu vice-président d'Impressum Genève et propose de l'auditionner.

Un député UDC souhaite rapporter un témoignage d'un débat au niveau fédéral. Il constate que Berne avait dit que les presses périphériques étaient dans une situation délicate en Suisse et non pas celles de grands centres urbains. Il relève des aides fédérales, notamment pour soutenir la rédaction. Il affirme que la presse écrite se concentre sur la distribution et les subventions. Il ajoute que le débat fédéral a montré que les grands éditeurs suisses ont une marge conséquente (25-30% de marge brute). Il se pose la question de savoir s'il faut vraiment soutenir les éditeurs. Si oui, il pense qu'il faut cibler ceux qui le nécessitent.

Un député PLR rappelle que M. Besancon avait été entendu au sujet d'une aide au journalisme et non pas une aide aux journaux. Il pense qu'il faut le faire revenir. Il rappelle l'idée du « Netflix journalistique ».

Le président résume les auditions à faire :

– **Audition du Conseil d’Etat :**

Pas d’opposition.

– **Audition** (proposée par le PDC) **de M. Breton** (vice-président d’Impressum) :

Pas d’opposition.

– **Audition** (proposée par le PLR) **de Heidi.news, si possible de son cofondateur :**

M. Lefort indique que cette entité ne fait pas d’information citoyenne comme défini dans la motion. Il propose d’entendre le groupe du Nouvelliste.

– **Audition** (proposée par le PS) **du canton de Vaud** sur le plan novateur de 2,4 millions de francs qui soutient les médias vaudois afin de voir ce que contient leur plan et comment sont définis les médias :

Pas d’opposition.

– **Audition** (proposée par le PLR) **de M. Besancon de la Commission fédérale des médias :**

Un député S propose de relire les PV sur le PL et de ne pas de l’auditionner. Il n’était pas convaincu et avait trouvé plus intéressantes les auditions des professeurs d’université.

Le président décide d’auditionner le Conseil d’Etat, M. Breton et Heidi.news. Pour la suite des auditions, la commission avisera ultérieurement.

## **Séance du lundi 26 octobre 2020**

### **Audition de MM. Gilles Labarthe, président, et Marc Breton, vice-président d’Impressum, section Genève**

M. Breton remercie la commission de l’économie de les recevoir. Il relève que la motion date de 2018 et tombait bien à cette période. En effet, un grand nombre de licenciements sont survenus, plus particulièrement au Matin. Il relève que cette motion est toujours pertinente, en raison de la crise actuelle et des plans d’économie annoncés dans la branche. Il souligne que la presse traverse une double crise, à la fois structurelle et conjoncturelle.

M. Breton aborde **l’aspect conjoncturel de la crise**. Il explique que les médias sont financés par deux sources principales, les abonnements et la

publicité. Le rapport publicité-abonnements varie de 20 à 50%, voire à 100% selon les types de médias. Le Courrier est financé à environ 20% par la publicité, la Tribune de Genève à 50% et les gratuits à 100%. Il souligne que les conséquences de la crise sont diverses. Il existe des conséquences positives, telles qu'une explosion des abonnements numériques.

Cependant, il y a également des conséquences négatives, telles que l'effondrement des recettes publicitaires. Il explique que les deux points ne se compensent pas, étant donné que les abonnements numériques sont très bon marché. Il souligne que l'ampleur de la perte publicitaire varie selon les journaux. Il dénote des pertes de l'ordre de 40% pour la TDG, de l'ordre de 20% pour le Courrier et de l'ordre de 80% dans les journaux gratuits. En avril, l'ensemble des pertes publicitaires avait été estimé à 400 millions pour la branche. Un passage aux RHT a été donc été réalisé et des plans d'économie ont été rapidement annoncés.

Par exemple, Tamedia a annoncé des économies de l'ordre de 70 millions, soit 15% de ses charges en trois ans, et la SSR a prévu de faire des économies de 50 millions en quatre ans, soit 4,5% de ses charges. Face à ces problèmes, une réaction a eu lieu au niveau fédéral et a conduit à une hausse prévue de l'aide à la presse. Il relève que les cantons ont également pris des mesures. Fribourg et Vaud sont notamment intervenus, avec des moyens importants afin de soutenir leurs médias écrits. Par exemple, à Fribourg, l'Etat prend en charge 50% des pertes publicitaires par rapport à l'exercice 2019 et le canton de Vaud a développé 6,2 millions de francs. Il souligne que Genève n'a pour le moment pris aucune mesure.

M. Breton relève que des mesures d'aide conjoncturelle rapide sont possibles. Il évoque différentes pistes parmi les pistes pouvant être étudiées. Une première mesure envisageable est le financement d'annonces officielles des services publics sur le web ou le print, en lien avec les droits démocratiques. Ces annonces peuvent être assurées dans les pages et non pas dans les suppléments, dont les bénéfices sont captés par l'éditeur. Une seconde mesure est une participation du canton à la couverture partielle des pertes publicitaires, sur le modèle fribourgeois. De plus, il pourrait également commander des prestations d'informations, en s'assurant que les profits soient crédités au journal qui les publie.

Il aborde ensuite **l'aspect structurel de la crise**, qui est en lien avec la dématérialisation des données. Il explique que la crise de la presse genevoise remonte au début des années 90. Elle se caractérise par le passage de quatre à deux quotidiens genevois, ainsi que par la disparition de plusieurs imprimeries. Il ne reste actuellement plus qu'une seule imprimerie dans le canton. Il ajoute que, suite à cette crise, les journaux ont dû revoir leurs



collaborations et leur organisation, en s'appuyant les uns sur les autres. Il souligne qu'il n'existe plus de journal genevois faisant l'entier de sa production à Genève. Le Courrier collabore avec La Liberté de Fribourg et la Tribune de Genève est associée au 24 Heures de Lausanne. Au début des années 2000, l'arrivée d'internet a profondément changé la donne, en engendrant notamment un grand nombre de suppressions d'emplois. En 2011, il y avait 12 349 emplois dans la presse. En 2017, il n'y en a plus que 10 372, ce qui constitue une baisse de 15%. En ce qui concerne les titres, ils sont passés de 292 en 2000, à 92 en 2017. Il souligne que le corollaire de ces éléments est une perte de diversité de la presse. Il explique ensuite que les difficultés sont essentiellement causées par la captation de la publicité par les géants du web tels que Google, Amazon, Facebook et Apple (GAFA). De ce fait, les budgets baissent continuellement.

Il aborde les différents **actions** réalisées afin de tenter de sortir de cette situation de crise. Les grands groupes de presse ont tout d'abord tenté de créer des portails autonomes, ce qui a été un échec total. Les groupes se sont ensuite tournés vers une course à l'audience, en passant par les moteurs de recherche et par les réseaux sociaux. Pour augmenter leurs audiences, ils ont même mis à disposition gratuitement tout ou partie des contenus, pendant pratiquement vingt ans. Il souligne que le but était de développer un chiffre d'affaires dans un secteur en plein essor, de conquérir des parts de marché et de l'expérience. L'objectif était d'augmenter les prix, lorsque le marché serait stabilisé. Il explique ensuite que les éditeurs se sont également lancés dans la production de journaux gratuits. Ces journaux sont financés par la publicité et visent des segments spécifiques de lecteurs intéressant les publicitaires, par exemple les actifs urbains se déplaçant en transports publics. Il souligne que ces actions ont constitué un réel succès économique, cependant, elles ont également représenté une concurrence accrue pour les journaux régionaux. M. Breton ajoute que la course à la rentabilité a également conduit les éditeurs à la segmentation des activités dans les entreprises, entre activités rentables et non rentables. Les activités rentables ont été rapatriées au niveau du groupe tandis que les activités non rentables sont restées dans les journaux. De ce fait, les journaux ont été déficitaires.

Il souligne que la crise structurelle n'est pas uniquement genevoise ou suisse. La crise structurellement est **mondiale**, des journaux disparaissent partout.

M. Breton aborde finalement les interventions pouvant être réalisées au niveau cantonal. Il relève qu'une initiative cantonale permettrait de rappeler à la Confédération qu'elle peut s'inspirer d'autres pays qui sont notamment en négociation avec les GAFA, la France par exemple. Il souligne que la motion

demande au Conseil d'Etat d'élaborer un plan d'action soutenant la presse locale et régionale. Il donne l'exemple de la création de contrats de prestations. Il explique que, dans les faits, ces contrats existent. Léman Bleu a passé des contrats avec un certain nombre de communes, afin de couvrir leur actualité municipale. Il relève que le syndicat d'Impressum effectue en ce moment des démarches auprès de l'ACG. Il souligne que le contrat de prestations doit être réalisé sous certaines conditions. Premièrement, il doit se faire en échange de prestations concrètes. Deuxièmement, il ne doit pas être un motif pour l'éditeur de procéder à des économies d'aubaine. Toute aide devrait être conditionnée à la production de nouvelles locales et régionales, effectuée par des journalistes travaillant à Genève. Il encourage les députés à se lancer sur cette voie. Il précise que les éditeurs seront certainement contre ces mesures. En effet, ils sont partisans d'une aide indirecte, la moins contraignante possible.

M. Breton relève que la situation se dégraderait, si personne n'intervenait. Il donne l'exemple des Etats-Unis pour illustrer ses propos. Il relève que 2000 journaux ont disparu depuis 2004, et explique que le nombre de journalistes a baissé de 47% entre 2008 et 2018. De ce fait, beaucoup de comtés n'ont plus aucune couverture médiatique. De plus, les informations de certaines d'autres comtés sont assurées par des journaux fantômes. Ces journaux ont un titre local, mais leur rédaction est effectuée dans des villes pouvant être très éloignées. Il estime que le sort de la démocratie est lié à celui des médias. La presse traverse une crise conjoncturelle importante. De ce fait, il pense qu'une intervention du canton de Genève est indispensable afin d'aider ce secteur en difficulté. Il souligne que, si rien n'est fait pour améliorer cette situation, les conséquences seront lourdes, notamment sur la vie démocratique du canton. De plus, des conséquences financières auront également lieu, étant donné que le canton devra investir pour augmenter ses propres dépenses de communication. Il souligne que la communication ne remplace bien évidemment pas l'information.

Pour conclure, M. Breton relève que la démocratie est contestée en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle. La crise de la presse offre une opportunité aux forces libérales et autoritaires d'affaiblir la démocratie. La désinformation est une arme de destruction massive, utilisée pour empêcher les débats, brouiller les repères et paralyser les discussions. Il souligne que la presse permet aux citoyens de trouver des informations, donc la publication correspond à des critères professionnels, juridiques, de vérité et d'intérêt public. Elle protège l'exercice du débat démocratique. Il souligne que si la presse disparaît, faute de moyens, il y a de fortes chances que le débat et la démocratie ressemblent à celle des Etats-Unis.

M. Labarthe complète les propos de son collègue. Concernant l'état de la presse d'information à Genève, il pense qu'il est inquiétant qu'il n'y ait plus que deux quotidiens d'information. Genève ayant une réputation internationale, il n'est pas adéquat qu'il y ait aussi peu de suivi journalistique de l'actualité genevoise politique et internationale. Il relève que des rédactions démenagent, en partie ou totalement, à Lausanne ou ailleurs. Il donne l'exemple du Temps, de la Tribune de Genève et de la RTS. Il trouverait dommage que les actualités genevoises soient traitées ailleurs. Par ailleurs, il relève que le tabou autour de l'aide à la presse existe depuis longtemps, dans d'autres régions du monde également. Il explique que l'enjeu est de déjouer les oppositions, afin d'aller de l'avant avec des solutions constructives. Il souligne que, depuis ce printemps ou depuis cet été, certains cantons ont mis en place des systèmes d'aide. Il ajoute que la Ville de Genève est également intervenue au sujet de différents projets. Pour encourager la mise en place d'une aide, il estime essentiel de repenser le type d'aide. Il ne faudrait pas allouer une aide à des médias ou des titres. Une manière de contourner ce problème serait d'aider davantage le journalisme et les journalistes, par le biais de différents moyens.

M. Labarthe explique que la Fédération suisse des journalistes, Impressum, a développé un projet en partenariat avec sept autres organisations et associations. Le projet s'intitule PER (projet de l'enquête et du reportage). Il relève que l'idée est de prolonger des expériences existant dans d'autres pays, en termes de financement par exemple. Il explique que ce système fonctionne également à une petite échelle au niveau suisse, à travers le réseau d'investigation suisse, qui alloue déjà 15 000 francs par an pour la presse écrite. Ce montant est alloué pour des projets d'enquête et de reportage, avec des critères de sélection. Il souligne que les enquêtes doivent notamment être d'intérêt public. M. Labarthe relève que le projet PER a d'ores et déjà recueilli 225 000 francs. Pour lancer ce projet en 2021, il faudrait réunir 400 000 francs au minimum. Il explique que ce projet est basé sur des expériences qui fonctionnent dans d'autres pays et en Suisse à petite échelle. Il relève que cette solution ne s'adresse pas à des médias, mais elle s'adresse à l'activité journalistique elle-même. Il souligne que c'est une solution parmi un éventail d'autres solutions.

M. Labarthe termine en apportant des précisions au sujet des dispositions mises en place par la Ville de Genève. Il fait part d'un encouragement d'une éducation aux médias. Des journalistes interviennent dans les écoles, en expliquant leur métier ainsi que l'information vérifiée et les fake news qui circulent sur les réseaux sociaux. Il précise que des aides sont également allouées à de nouveaux projets de médias numériques. Il relève que, lorsque

ces petits financements arrivent sur le marché des acteurs des médias, ils sont souvent accaparés par des communicants, des experts scientifiques ou des experts privés. Il souligne que ces financements devraient plutôt être attribués en tant qu'aide aux journalistes.

Un député Ve remercie pour la présentation. Il a été impressionné par la description de la situation, qui était d'ores et déjà grave il y a un an et qui s'accélère encore. Il relève que la problématique est de soutenir la presse et les journalistes et de conserver des emplois locaux et de l'information démocratique, sans soutenir les GAFAs et contribuer à les enrichir. Il relève que la commission n'a pas encore d'avis final, étant donné qu'il existe des a priori au sujet de la proposition, qui est à son sens modeste. Il ajoute que MM. Breton et Labarthe ont fait l'état des lieux du soutien de différents cantons à la presse. Il demande comment les montants sont attribués.

M. Breton répond que des commissions sur deux ou trois ans sont attribuées. Elles permettent notamment de financer la mise en place de kiosques virtuels pour les écoles. Des achats à des tarifs préférentiels sont mis à disposition des jeunes, afin de donner l'envie et l'habitude de s'informer le plus tôt possible. Il existe également une série de commandes de suppléments au sujet de problématiques cantonales. Il évoque le cas particulier de Fribourg qui est intervenu afin de compenser les pertes publicitaires.

M. Labarthe relève que la relation à l'environnement et au lectorat a pu être conservée à Fribourg. Il explique que la dimension de proximité est fondamentale. Il y a vingt ou vingt-cinq ans en arrière, cette réalité était plus facilement perceptible dans les journaux imprimés. Il fait ensuite part d'un problème. Quand des conférences de presse sont organisées, peu de journalistes s'y rendent. Certains d'entre eux estiment que les sujets ne sont pas assez « glamour ». De ce fait, un pan de l'actualité genevoise disparaît des radars. Il estime qu'un soutien à des postes de correspondants, au Grand Conseil ou à l'ONU par exemple, permettrait de remédier à ce problème. Ce type de mesure encouragerait les journalistes à quitter les bureaux de leurs rédactions, afin d'avoir des interactions avec les autorités politiques et leurs concitoyens. Il relève que cela permettrait de décloisonner le travail de desk, de plus en plus imposé dans le quotidien des journalistes.

Le même député Ve relève que l'idée d'un financement de postes de journalistes est différente de celle des contrats de prestations. Il leur demande s'ils ont connaissance de pays ou d'entités publiques qui financent directement des postes de correspondants.

M. Labarthe répond qu'un rapport, qui a été publié il y a deux ans, fait la comparaison entre tous les types d'aide alloués en Europe. Il fait part de mesures simples, telles que l'aide aux abonnements des transports publics. Ces mesures leur permettent d'aller sur le terrain et de réaliser un travail de proximité. Il fait part aussi de rabais sur les déclarations d'impôts, des forfaits pour les dépenses en lien avec l'activité de journaliste, qui ont également disparu. Il relève que la contribution des autorités publiques est essentielle, il peut s'agir, par exemple, du cofinancement d'un correspondant auprès d'autorités locales.

M. Breton relève que la BBC a créé un fonds finançant la présence de correspondants de presse écrite dans différentes régions.

Lee même député Ve relève un changement de stratégie privilégiant l'information locale. Il souligne cependant que Tamedia ne privilégie pas vraiment le local. Il relève que la solution des contrats de prestations permettrait de remédier aux stratégies commerciales. Il aborde l'aspect GAFA. Il souligne que la Suisse est en retard, par rapport à d'autres pays européens, en ce qui concerne la remédiation à l'évaporation fiscale des recettes publicitaires. Il demande si les syndicats de journalistes ont alerté les autorités nationales à ce sujet et, le cas échéant, quelles ont été leurs réactions à ce sujet.

M. Breton répond qu'il ne faut pas se laisser faire par Tamedia. Il souligne que ce qui est important et essentiel est l'accès des citoyens à de l'information de qualité concernant la ville ou le canton dans lequel ils se trouvent.

M. Labarthe relève que le dossier GAFA est complexe et est suivi par une des juristes d'Impressum depuis plusieurs années. Il rappelle qu'Impressum est une association de professionnels. Il ne peut pas dire exactement où le dossier en est, cependant, il relève qu'il n'y a pour l'instant aucun résultat concret.

M. Breton complète en expliquant qu'une aide aux médias de la presse écrite est réalisée à hauteur de 50 millions. Il relève qu'il existe un accord entre les éditeurs et les autorités fédérales pour qu'il ne se passe pas grand-chose. Il estime que les éditeurs ont de la peine à accepter que la position qu'ils occupaient dans le marché publicitaire leur échappe. Ces derniers ont mis beaucoup de temps à comprendre que le « vainqueur » ne se situait pas parmi eux. Il donne un exemple, la création d'Almeria, qui est une tentative de créer un acteur publicitaire incontournable au niveau suisse. Tamedia a combattu cette entité, car elle souhaite être la référence sur le marché. Il estime que les acteurs nationaux doivent s'unir afin d'avoir un

poids sur la fixation des prix de la publicité. Cependant, il souligne qu'ils n'arrivent pas à se mettre d'accord.

Un député S remercie MM. Breton et Labarthe pour leur présentation. Il trouve que le rapport au sujet des différents types d'aide est intéressant et demande s'ils peuvent le transmettre à la commission. Il trouve que le débat est intéressant, étant donné qu'il n'existe pas une solution qui se démarque totalement. L'aspect des contrats de prestations au sujet d'évènements ciblés lui pose problème, car cela lui rappelle le cas de Léman Bleu lors de la situation de lock down des sessions du Grand Conseil. La subvention accordée à Léman Bleu est d'ordre général et n'est pas attribuée à des prestations particulières. Il relève que l'enjeu est la création d'un contrat de prestations précisant que des subventions sont accordées en échange d'un retour d'information sur un sujet précis. Il se demande si la solution ne serait pas d'aller vers un titre public. Au niveau de la radiotélévision, il existe notamment un modèle de média public qui fonctionne extrêmement bien. Il a du mal à voir quelle autre solution pourrait être approuvée.

M. Breton relève que le document sur les différents types d'information donne notamment des descriptifs au sujet des actions réalisées dans les pays nordiques. Ces pays ont mis en place des commandes et des interventions publiques dans les journaux, depuis de nombreuses années. Il relève que le modèle économique sur lequel était basée la presse depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle a explosé et qu'une nouvelle stabilité n'a pas encore été trouvée.

M. Labarthe explique avoir également réalisé des recherches sur le journalisme, en tant que docteur à l'université. Il relève que l'activité de journaliste se distingue par des relations triangulaires. Le journaliste se situe entre les autorités, des sources et un public et a pour rôle de créer de la plus-value en allant de l'un à l'autre. Il explique que la plus-value de l'enquête de proximité et du reportage local permet de rapprocher le lectorat des sources et des autorités. Il ajoute qu'un communicant ne peut pas réaliser ce travail de valeur ajoutée et de lien.

Une députée EAG estime essentiel de repenser l'aide afin d'aider davantage les journalistes. Elle se demande cependant si la situation des journalistes ne serait pas précarisée. Elle demande si le PER suppose la garantie d'une certaine constance dans les contrats des journalistes. Sinon, la situation des journalistes est fragilisée.

M. Labarthe répond que le PER est une assurance supplémentaire, par rapport à la période COVID. Cela permet de créer de la valeur sans réfléchir en termes de création de titres.

M. Breton évoque un réel risque d'« uberisation » de la profession. Il existe un grand nombre de publications périphériques au grand groupe de presse, avec des conditions de travail différentes. Il relève qu'un journal est une culture et une identité et ne constitue pas un simple assemblage de contenu. Il estime qu'il est essentiel que des lieux de rassemblement existent.

La même députée EAG demande si, dans leurs réflexions, des pistes ont été envisagées au sujet d'une transition. Elle demande s'ils ont réfléchi à des moyens d'orienter le travail parlementaire pour un soutien plus pérenne de la presse.

M. Labarthe relève qu'une préoccupation commune est la formation des jeunes journalistes. Il explique que certains jeunes n'ont jamais réalisé d'enquêtes de proximité et réalisent davantage de la communication. Ils évoluent souvent hors sol sans ancrage local. Il estime donc essentiel de sensibiliser et former les jeunes à travers ce pacte.

Un député PLR explique être sensible à la pluralité et à l'indépendance des médias. Il souhaiterait entendre les auditionnés au sujet du regard qu'ils portent sur les médias émergents. Il ajoute que l'un d'entre eux, Heidi.news, sera entendu après eux. Il demande si, pour eux, ce type de publication répond à l'invite de la motion, soit le traitement d'informations citoyennes.

M. Breton répond que le lancement de ces sites apporte de l'oxygène à la profession, qui subit une chute continue. La démarche est donc intéressante. Il ajoute qu'une transition est encore en cours, en termes d'utilisateurs. Il relève qu'une partie des lecteurs sont encore attachés au papier tandis qu'une partie grandissante d'entre eux préfèrent consommer les informations sur leurs écrans. Il ajoute que la question qui se pose est de savoir quel type de couverture est réalisé par ces sites. Il souligne que ces derniers essaient de se spécialiser dans des informations accessibles au niveau régional. Il estime qu'ils ne vont pas suivre le canton, les communes ou les associations.

M. Labarthe relève avoir interviewé M. Michel au sujet de la création de Heidi.news. Dès le départ, il a insisté sur le fait que Heidi.news est un nouveau média répondant à des critères d'intérêt public. Il relève que des extensions sont également réalisées, au sujet de la couverture de la Genève internationale à travers d'autres médias liés. Cependant, il souligne que l'information de proximité locale et communale ainsi que la présence physique lors de conférences de presse font défaut.

## Audition de M. Serge Michel, cofondateur de Heidi.news

Le président remercie M. Michel pour sa présence. Il relève que la commission souhaiterait l'entendre au sujet de Heidi.news et souhaiterait connaître son positionnement au sujet de la motion.

M. Michel explique que Heidi.news existe depuis mai 2019 et a souhaité s'installer à Genève. Cette ville comprend des décideurs importants, aussi bien sur le plan suisse que sur le plan international et est délaissée par d'autres médias. Il rejoint le diagnostic que pose la motion à ce sujet. Heidi.news a démarré avec des petites équipes et sur un modèle thématique. Il explique avoir dirigé de grandes rédactions de 300 à 400 journalistes en France et relève qu'il est difficile de tout couvrir avec de la qualité. Il est également nécessaire de disposer de journalistes spécialisés dans certains domaines.

Il explique que Heidi.news a donc décidé de se spécialiser premièrement sur deux thèmes, la science et la santé, qui sont passablement délaissés. En second lieu, les thèmes du climat et de l'innovation ont également été ajoutés. Il explique que des équipes ont été constituées sur ces sujets. Il reconnaît que ces sujets peuvent paraître hors sol, cependant, ils touchent rapidement à des sujets locaux. Il relève que l'équipe est actuellement composée de 18 personnes dont 12 journalistes, lui compris.

Il explique que Heidi.news a d'abord lancé des newsletters, puis le site internet. Ensuite, une newsletter de l'après-midi a été mise en place, le « *point de science* » qui a évolué en « *point de coronavirus* » puis en « *sortir de la crise* ». Cette newsletter a été thématiquée en cinq thématiques, une pour chaque jour de la semaine, et a permis d'étoffer la couverture locale, notamment en termes d'éducation et d'économie locale. Ils ont notamment parlé des pistes cyclables et des commerces locaux. Il relève que la couverture locale est essentielle, les journalistes n'étant pas hors sol et étant implantés quelque part.

M. Michel relève que la crise a été une étape importante pour Heidi.news. Contrairement à d'autres entités, Heidi.news n'a mis aucun employé en RHT et tout le monde a travaillé de manière intense. Il explique que des correspondants ont été placés dans les universités puis dans les hôpitaux. Heidi.news a donc couvert la vie intérieure des hôpitaux durant la période de crise. Il ajoute que l'audience de Heidi.news a également décollé à ce moment. Elle dispose actuellement de 300 000 à 400 000 lecteurs uniques par semaine. Certains articles sont payants et d'autres sont gratuits. En ce qui concerne les abonnés, la situation est plus compliquée. Le modèle repose, à terme, à 70% sur l'abonnement et à 30% sur des donations et des



partenariats. Il explique que HeidiNews a fait le choix dès le départ de ne pas recourir à la publicité en ligne, en raison de l'influence des GAFAs dans ce domaine. Heidi.news dispose actuellement de 5000 abonnés et a besoin de 15 000 abonnés en 2023 afin d'atteindre un équilibre avec une trentaine de journalistes.

Il fait part d'une forte motivation au sein de la rédaction, qui se situe dans un local à Chêne-Bourg. Le choix de la frugalité a été réalisé. Il explique que chaque journaliste utilise son propre ordinateur portable et son matériel privé. Un montant de 50 francs par mois est remboursé à chaque journaliste à cet effet. M. Michel explique que Heidi.news fonctionne en partie à distance et s'est donc facilement adaptée au travail à domicile dans le cadre de la crise COVID. Il estime que Heidi.news est de plus en plus remarquée et que le nombre d'abonnés est en augmentation. Il relève que les autres médias ne sont pas en grande forme et n'ont pas forcément les moyens de leurs ambitions. Il ne comprend pas que les éditeurs faisant des profits importants, comme Tamedia, soient encore en dispositif RHT.

Sur la motion elle-même, M. Michel est perplexe en ce qui concerne l'idée de contrat de prestations. Il explique avoir travaillé au journal Le Monde, en tant que responsable des relations avec la fondation Gates. Ils avaient l'intention d'aider à la création d'un contenu important sur le développement en Afrique. Par exemple, l'Afrique est souvent traitée par la presse sous l'angle des catastrophes, des pandémies et des guerres, ce qui ne reflète pas la réalité africaine aussi faite d'innovations. Il explique que Le Monde a donc dû produire des articles au sujet de thèmes essentiels. Il estime que des partenariats thématiques de ce genre sont peut-être plus fertiles que des contrats de prestations. Il fait part d'un partenariat actuellement réalisé avec le département du territoire, au sujet d'un forum citoyen.

Un député PLR demande à M. Michel si, dans le cas où la motion devait être acceptée et qu'un contrat de prestations devait être mis en place, il y verrait un élément de concurrence potentiellement déloyale par rapport à certains médias. Deuxièmement, il demande quelle est la définition de l'information citoyenne pour lui. Il relève que le journalisme pratiqué par Heidi.news est un journalisme qui se veut aussi citoyen.

M. Michel estime que le traitement de la pandémie est d'intérêt public majeur et fait donc partie de l'information citoyenne. Il explique que Heidi.news interviewe notamment des restaurateurs, qui s'expriment par rapport aux nouvelles mesures des autorités cantonales et fédérales. Il estime que des partenariats et des enquêtes journalistiques quotidiennes au sujet de la mobilité genevoise pourraient être extrêmement intéressants. Il pense que

la notion d'intérêt public est extrêmement intéressante dans le journalisme de solution, qui fonctionne bien.

M. Michel relève que du journalisme citoyen est réalisé par tous les médias faisant des sujets d'intérêt public. Il relève qu'il ne considère pas son métier sans la dimension citoyenne. En lisant la description du contrat de prestations envisagé, il ne pense pas que le travail d'agence peut être remplacé. Il ne pense pas qu'un suivi des agences par les institutions soit approprié. Il explique que certains sujets, tels que le désenchevêtrement, devraient être davantage traités car ils sont d'intérêt public.

Un député S relève que Heidi.news offre des abonnements gratuits aux jeunes de moins de 26 ans, ce qui est favorable à son sens. Il demande si des retours ont été réalisés par rapport à ces abonnements offerts.

M. Michel répond que la fondation a préféré faire une donation pour des abonnements gratuits pour les jeunes, plutôt que de réaliser un capital. Il explique que ces abonnements sont à prix libre et que le contrôle de l'âge est léger. Il relève que 800 jeunes se sont inscrits, ce qui est très encourageant. Il relève que ces jeunes ne sont pas comptés dans les 5000 abonnés de Heidi.news. Il ne croit personnellement pas aux autres formules pour les jeunes, telles que les abonnements moitié prix. En effet, les jeunes ont accès à de l'information gratuite à travers les réseaux sociaux.

Un député Ve souhaite revenir au financement public. Il relève l'expérience de M. Michel dans deux pays qui fonctionnent différemment. Il relève notamment qu'en France, la presse en ligne est également subventionnée. Il demande à M. Michel de lui expliquer pourquoi les contrats de prestations ne pourraient pas être réalisés en Suisse.

M. Michel n'a rien contre les contrats de prestations, mais il est nécessaire de préciser la prestation, c'est-à-dire ce qui est attendu du média. Il pense cependant qu'il serait plus simple de réaliser des thématiques. Il relève que l'abonnement constitue à son sens une façon simple et évidente de soutenir la presse.

## **Séance du lundi 2 novembre 2020**

Le président indique que Le Courrier souhaite être entendu.

La commission accepte. L'audition du Courrier sera organisée.

## Séance du lundi 8 février 2021

### Audition de M. Philippe Bach, rédacteur en chef, et de M<sup>me</sup> Eva Fernandez, directrice administrative du journal Le Courrier

Le président accueille les invités et leur rappelle le sujet de leur audition.

M. Bach remercie la commission de les recevoir. Il déplore que la commission ne les ait pas toujours entendus et que cela ait engendré de fausses informations sur leur journal, notamment sur les stages. Il avait écrit à la commission, mais il a l'impression que le courrier n'est pas arrivé à destination. Il indique que le rapport du PL 12307 relate des faits qui ne sont pas exacts. Il affirme payer les stagiaires et respecter les CCT. Il rappelle peser le tiers de la Tribune (8500 abonnés) et ne plus être aussi anodin qu'auparavant. Il a effectivement des liens avec d'autres journaux (comme La Liberté) mais ces pages sont remaniées. Il a donc gagné en autonomie. Il ajoute qu'il a des contrats de prestations avec la Fondation genevoise de coopération (FGC), et avec la Fondation Emilie-Gourd qui aide à la création de certaines pages.

M<sup>me</sup> Fernandez rappelle que Le Courrier publie ses propres comptes dans le journal chaque année (la dernière le 11 décembre pour les comptes de 2019). Elle indique que le budget du Courrier est d'environ 4 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 3,372 millions. Les abonnements sont la première des recettes, soit 2,2 millions en 2019. Elle relève que la publicité est en baisse constante mais moins importante que pour les autres journaux, vu qu'ils en dépendent moins (475 000 pour 2019 sur l'ensemble de la publicité dont 140 000 sont des partenariats avec des associations notamment).

En dehors des ventes, il y a la souscription des lecteurs, donc des donations de ces derniers (300 000 francs par année). Elle a titré en 2019 que Le Courrier vit par ses lecteurs. Elle confirme cela, les lecteurs, par leurs abonnements et leurs dons, sont la principale ressource du Courrier. Elle relève le contrat de prestations avec la FGC (50 000 francs qui correspondent à un cinquième des pages Solidarité) et celui avec la Fondation Emilie-Gourd qui soutient les pages Egalité pour 8000 francs par an, soit un sixième du coût des pages concernées.

Elle indique que d'autres dons sont reçus en fonction des demandes qu'ils font. Par contre, ils n'ont pas reçu d'argent pour le renouvellement du site contrairement à ce qui est dit dans un rapport. En termes de dépenses, elle indique qu'une information a un coût, soit le travail. Elle informe qu'il y a 37 employés et 26 postes fixes. Le Courrier verse 2,6 millions pour les salaires et les charges sociales liées. Les autres charges sont : l'impression et

la distribution pour 840 000 francs, les frais de structure (y compris la promotion) pour 250 000 francs et les agences (l'ATS) et photographies pour 150 000 francs. Elle déclare que Le Courrier n'a pas vraiment de dettes. Ils ont une fortune négative qui est couverte par le fait que les abonnés paient les abonnements en avance. Elle chiffre 35 caissettes en ville. Elle relève que plus de la moitié des lecteurs sont des résidents genevois et abonnés au papier. Si elle compte le site du Courrier, elle chiffre 31 000 visiteurs en moyenne par semaine. Elle estime son lectorat à 20 000 personnes.

M. Bach, sur le cadre politique et industriel, rappelle le conflit avec la Poste pour la hausse des tarifs. Ils ont dû retirer le recours vu les manœuvres de Berne. Il relève l'aide indirecte à la presse par l'aide au portage. Ils ont retiré le recours vu que l'aide va augmenter et leur prix net diminuer. La question posée par les résolutions est l'aide directe à la presse. Il remarque l'aide discutée sur la mutation informatique. Il indique que les grands groupes la soutiennent pour ne pas avoir des concurrents. Sur la résolution GHI, politiquement, il n'a pas de problème avec cette résolution car tout ce qui peut aider la presse est bon à prendre. Il indique que les journaux gratuits sont exclus car c'est la position officielle des éditeurs. Il ne voit pas comment justifier que le 20 Minutes soit distribué dans toutes les boîtes aux lettres par les deniers fédéraux. Il n'est pas sûr que Berne soit attentive à ce sujet.

Dans les discussions en cours à Berne, il relève une aide au portage matinal, vu que la Poste distribue de plus en plus tard. Il indique que la Poste veut se débarrasser de ce fardeau et sous-traiterait à une filiale. Le Courrier n'a aucune prise là-dessus. Il remarque le dé plafonnement prévu dans la loi. Donc tout le calcul fait pour que le mécanisme ne lèse pas les journaux serait pris en compte et cela engendrerait une nette hausse des tarifs. Sur la **M 2513**, il rappelle les deux contrats de prestations qu'ils ont qui couvrent une petite partie des frais engendrés mais permettent d'augmenter l'offre. Il veut se pencher sur les critères, sur la question de la liberté de la presse. Il demande quels sont les critères pour permettre ces contrats (journalistes RT, respect de la CCT et de la déclaration des devoirs et des droits des journalistes qui, en cas de violation, permet la saisie d'un organe paritaire,...). Il insiste sur la notion de liberté de la presse. Il revient sur la question de l'équité (Le Courrier est discriminé par rapport à la Tribune vu les contrats de publicité, notamment avec les HUG et les TPG). Il demande s'il faut sauver l'emploi ou promouvoir la diversité des titres. Pour cette deuxième option, il faut mettre en œuvre des financements paritaires.

M<sup>me</sup> Fernandez rappelle l'annonce pour le formulaire des aides COVID pour les entreprises parues dans la Tribune. Le Courrier n'a pas pu le faire, or

cela était important. Ils ont reçu une réponse comme quoi cette publicité n'était pas nécessaire par leur journal.

Un député PDC demande à avoir des informations sur la localisation de la rédaction et sur le chiffre d'affaires.

M<sup>me</sup> Fernandez concède que le chiffre d'affaires ne couvre jamais les dépenses. Elle déclare que Le Courrier fluctue entre plus ou moins 100 000 francs selon les années. Ils ont touché un héritage récemment, mais c'est exceptionnel. Elle relève un déficit structurel entre 400 000 et 500 000 francs comblé par les donations et les abonnements pour un chiffre d'affaires de 3,372 millions de francs.

M. Bach chiffre 36 personnes qui travaillent pour Le Courrier. Le siège historique est à Genève. Il y a un bureau à Lausanne (3 personnes) partagé avec La Liberté, un bureau à Neuchâtel, deux personnes qui suivent les dossiers interrégionaux et une personne qui couvre la rubrique Suisse. Donc 30 personnes travaillent à Genève.

Un député Ve, sur les financements, relève que ce serait un fil à la patte de la part de l'Etat. Il demande si Le Courrier doit rendre des comptes aux entités avec des contrats de prestations. Il relève qu'un mandat avec l'Etat peut limiter leur liberté. Il veut donner des conditions sur les contrats de prestations qui peuvent être mis en place.

M. Bach confirme que le modèle de la FGC est précis et porte sur un certain nombre de pages. Il confirme que cela peut compliquer l'affaire. Il prend l'exemple de l'inégalité de traitement avec la Tribune et avec les HUG (publication gratuite des naissances). Il rappelle le litige de Léman Bleu. Il indique que la complexité de la chose vient du fait que la Suisse n'a pas de système d'aide directe à la presse. Cela peut être résolu selon lui.

M<sup>me</sup> Fernandez ajoute qu'un contrat de prestations nécessite deux parties (une prestation faite par l'une des parties et son paiement effectué par l'autre). Elle relève qu'un contrat de prestations peut être une aide indirecte.

M. Bach remercie la commission de les avoir entendus. Il reste à disposition de la commission.

### **Discussion interne**

L'auteur de la M 2513 indique que les auditions ont été faites, c'était la dernière. Il rappelle les auditions faites. Il propose de la voter.

Un député PLR pense qu'il faut entendre le Conseil d'Etat sur la résolution 922 et sur la motion.

L'auteur de la motion n'est pas contre une mise à jour de la position du Conseil d'Etat. Il se rallie à cette suggestion.

Un autre député PLR trouve indispensable d'auditionner le Conseil d'Etat. Il rappelle les propos de M. Maudet sur une plateforme numérique pour la presse écrite. Il ne l'a toujours pas vue.

Un député S n'est pas contre l'audition du Conseil d'Etat. Il n'a pas vu la plateforme non plus. Il veut dissocier deux choses, car la motion n'est pas une aide suite à la crise COVID. Il veut préciser cet aspect dans l'invitation. Il a un problème avec la motion, car il souhaite avoir un *update* sur les contrats de prestations suite à la problématique connue avec Léman Bleu. Il veut une analyse juridique à ce sujet. Il soutient le fait que la presse a besoin d'aide. Il veut le faire avec la bonne formule.

Un député Ve confirme que la motion a été déposée avant la crise COVID. Il rappelle la nécessité de l'aide pour la presse. Il indique que la presse écrite n'a rien à voir avec la problématique de Léman Bleu, vu que cela passerait par un contrat de prestations.

Un député PLR partage les préoccupations juridiques de son collègue S sur la compatibilité avec le droit supérieur. Il souhaite également avoir un avis juridique sur la notion de l'information citoyenne genevoise. Il met au défi de délimiter cette notion d'information citoyenne.

Le même député Ve lui donne raison. Il rappelle qu'un contrat de prestations est par définition injuste. On ne peut pas financer tout le monde. Il ne veut pas ajouter de l'argent à quelqu'un qui est déjà subventionné.

Le même député PLR souhaite éviter une concurrence déloyale. Il ne veut pas entrer dans des critères subjectifs et politiques qui ne sont pas compatibles avec la notion de concurrence déloyale.

Le président demande ce que souhaite faire la commission sur la M 2513.

***Le Conseil d'Etat sera convoqué pour une audition sur la M 2513 et la R 922.***

## **Séance du lundi 22 février 2021**

### **Audition de M<sup>me</sup> Michèle Righetti, chancelière d'Etat, et de M. Thomas Dayer, secrétaire général adjoint, CHA**

M<sup>me</sup> Righetti excuse tout d'abord M<sup>me</sup> Anne Emery-Torracinta, qui a une autre audition. Le Conseil d'Etat a donc demandé à M<sup>me</sup> Righetti de faire part de sa position concernant le dossier d'aide aux médias.

Elle relève tout d'abord que le Conseil d'Etat rejoint les préoccupations énoncées dans la M 2513, en ce qui concerne les difficultés rencontrées par les médias. Il s'agit de difficultés structurelles, accentuées par la crise économique actuelle. L'effort a donc été porté sur deux points principaux : une action au niveau de la conférence de l'économie, ainsi qu'une action de soutien au train de mesures, en discussion devant les Chambres fédérales. Elle explique que des mesures extraordinaires ont été prises au mois de mai. Cependant, en avril, le Conseil fédéral avait d'ores et déjà déposé un paquet de mesures en amont, agissant sur trois points : l'aide à la distribution, l'aide aux médias électroniques et l'aide aux médias en ligne. Il est donc essentiel de soutenir les mesures proposées dans ce paquet fédéral, étant donné que les questions structurelles des médias dépassent l'échelle cantonale et sont de l'ordre national. Elle relève que le Conseil d'Etat a donc soutenu ces travaux et sensibilisé la députation genevoise à Berne, dans le but de soutenir et développer ces aides, afin qu'elles puissent notamment être adoptées par le Parlement fédéral. Elle explique que les travaux sur cet objet devraient avoir lieu durant la prochaine session parlementaire des Chambres fédérales, qui débute la semaine prochaine. Elle ajoute que le Conseil fédéral a considéré en premier lieu qu'il fallait que la Confédération agisse, compte tenu de l'ampleur du problème, et soutient donc ces mesures.

En parallèle de cela, le Conseil d'Etat a souhaité, en septembre dernier, mener une réflexion transversale au niveau de l'Etat en créant un groupe de travail comprenant tous les départements. Le but est d'identifier les mesures en place, ainsi que celles qui pourraient être développées, au niveau cantonal, de manière complémentaire aux mesures adoptées par les Chambres fédérales, en termes d'aide aux médias à caractère régional et local. La première action est donc une identification des achats de prestations ayant d'ores et déjà lieu, auprès des différents médias locaux. Cette action est comprise dans le champ de la motion 2513, qui invite l'Etat à réaliser des contrats de prestations. Elle explique que cela se fait déjà, notamment dans le cadre de publication de postes, d'annonces, ainsi que dans le cadre de campagnes de presse. Elle relève que dans le contexte de la crise COVID, plusieurs contrats d'achats de prestations ont été passés avec les médias. Par exemple, le DCS a notamment travaillé avec Léman Bleu et le GHI, la présidence et le DSES ont également travaillé avec Léman Bleu. M<sup>me</sup> Righetti souligne donc qu'il existe d'ores et déjà un grand nombre d'actions allant dans le sens de la motion 2513 pour acheter des prestations et avoir une visibilité transversale.

M<sup>me</sup> Righetti souligne une difficulté qui caractérise l'aide à la presse : l'hétérogénéité des secteurs, en termes d'ampleur. Les médias sont plus ou

moins importants, en termes de positionnement. De ce fait, il est important de réfléchir aux actions locales, en complément aux actions réalisées par la Confédération. Cependant, elle relève que l'achat de prestations cité dans la motion 2513 va dans le sens des actions visées par le Conseil d'Etat.

M. Dayer ajoute que, dans le cadre du groupe de travail interdépartemental, de nombreux contacts sont entretenus avec les acteurs du milieu, tels qu'un représentant de Tamédia. Il explique que la question de l'intégration des gratuits a été discutée dans de nombreux cercles ; cependant, cette idée a été abandonnée pour des raisons économiques, ainsi que pour ne pas pénaliser ceux qui sont soutenus aujourd'hui.

M<sup>me</sup> Righetti complète en relevant que le groupe de travail souhaite rendre son rapport au Conseil d'Etat à la fin du premier semestre 2021, le but étant de disposer de l'enveloppe fédérale, afin de voir quelles sont les mesures complémentaires à adopter au niveau cantonal, par rapport à ce qui est décidé par les Chambres fédérales.

Le président demande si les journaux gratuits ont été consultés par leur groupe de travail.

M. Dayer répond que le groupe de travail interdépartemental réalise des tentatives d'élaboration et d'analyse d'aides pouvant être mises en place au niveau cantonal, en complémentarité au niveau fédéral. Il ajoute que, dans le cadre de ce travail, des échanges ont lieu avec les représentants du secteur, afin d'entendre leurs besoins. C'est donc dans ce cadre que des échanges avec les journaux actifs sur le canton de Genève ont lieu.

Le président relève que les journaux gratuits sont peu nombreux à Genève. Il ajoute que M. Dayer a avancé que ces derniers se sont retirés des négociations pour ne pas prétexter l'enveloppe dédiée au reste des médias.

M. Dayer répond qu'il s'est mal exprimé. Il s'agit d'une personne du groupe Tamédia, en contact avec la Confédération, qui a jugé risqué d'amener les gratuits au niveau des mesures fédérales.

Un député PLR remercie plus particulièrement les auditionnées pour le point de situation au sujet de l'avancée des discussions au niveau fédéral. Il relève ensuite que la commission de l'économie a notamment auditionné Le Courrier et Syndicom. Il ajoute qu'un partenariat rédactionnel entre ces deux entités a été évoqué lors de l'audition du Courrier. Pour lui, ce cahier inséré dans Le Courrier est une action purement militante et non pas rédactionnelle. En effet, il s'agit de mots d'ordre pour les votations du 7 mars, par sujet, qui ne sont en aucun cas de l'information citoyenne. Son inquiétude est que l'Etat se prête à ce genre d'activités et adopte des positions militantes. Il



demande comment se positionne le Conseil d'Etat quant à ce risque de se retrouver dans une action militante et non pas dans une action citoyenne.

M<sup>me</sup> Righetti fait part du débat de l'indépendance des médias et du rôle subsidiaire, qui peut être celui d'un soutien étatique. Elle estime que le modèle du contrat de prestations lui semble moins risqué, étant donné qu'il consiste en l'achat d'une prestation pour assurer un message étatique. Elle explique que l'Etat n'a donc pas de responsabilités sur le reste du contenu du média et que cette méthode fonctionne, pour autant que l'aide soit répartie entre les différents médias, afin de conserver une certaine neutralité. Elle relève que le problème soulevé par le député PLR est la difficulté de sortir des aides indirectes.

M. Dayer souligne que la presse est très hétérogène, surtout dans un canton comme Genève. Il ajoute qu'une réponse à la motion 2513 a déjà pu être apportée avec les échanges de prestations l'année précédente, durant la crise. Un espace est ainsi acheté pour faire passer un message, notamment dans le cadre de diffusion de campagnes de santé publique. Il relève que cette possibilité affecte assez peu l'indépendance. Il précise ensuite que le questionnement sur les gratuits a beaucoup préoccupé la Confédération, ce domaine étant très hétérogène en Suisse. En effet, dans certaines villes, les gratuits ont un contenu fouillé, qui participe à vie démocratique, tandis que d'autres gratuits sont uniquement des vecteurs de publicité. Il ajoute que l'argument de l'indépendance a pesé dans le choix de la Confédération quant à la renonciation du soutien aux gratuits. Il fait part de la préoccupation de trouver les bons équilibres, tout en soutenant un secteur en nette difficulté.

Un député Ve note avec enthousiasme qu'il y a eu un changement au sein du Conseil d'Etat quant à la perception de la motion. Cette dernière n'était pas bien reçue et considérée comme inutile et infaisable. Cependant, des contrats de prestations sont pratiqués depuis un an, ce qui le réjouit. Il ajoute que les contrats de prestations sont précis et courts dans le temps. Il demande de quel ordre sont les contrats de prestations ponctuels.

M<sup>me</sup> Righetti répond qu'un inventaire est en cours de réalisation. Un des objectifs du groupe de travail est la prise de connaissance de l'étendue des collaborations. Elle relève qu'il s'agit de l'achat d'une prestation. Par exemple, dans le cadre de la lutte contre la COVID, le DSES a réalisé une campagne en partenariat avec Léman Bleu, en achetant du temps et de l'espace, afin de faire passer un message de santé publique. Elle souligne qu'il s'agit donc de besoins spécifiques de l'Etat, qui sont matérialisés par un accord avec un média, afin de passer un message lié à une action publique. Il ne s'agit donc pas de contrats larges dans le temps. M<sup>me</sup> Righetti fait part d'une problématique en lien avec la liberté de la presse. Le modèle

permettant de satisfaire à l'indépendance des médias est l'achat d'une prestation utile à l'Etat, en échange de la mise à disposition d'un média pour ce faire. Elle souligne que des prestations plus spécifiques, telles que l'éducation civique ou l'aide à la formation des jeunes, sont des outils plus compliqués. Elle estime que la réflexion au sujet de contrats de prestations à long terme doit analyser la faisabilité juridique, en prenant en compte la liberté et l'indépendance des médias, ainsi que la liberté de la presse.

M. Dayer relève que des mandats de contrats de prestations étaient d'ores et déjà réalisés par l'Etat par le passé, cependant, ils n'étaient certainement pas recensés de manière aussi claire. Il ne peut pas se prononcer sur ce qui était réalisé auparavant ; toutefois, il fait part d'un effort de recensement réalisé en 2020, qui se chiffre en plusieurs centaines de milliers de francs, en termes d'échange de prestations. Il ajoute que le rapport pourra préciser et consolider ces chiffres.

Un député Ve relève que ce qui est décrit est le financement de publiereportages et d'annonces, qui n'ont aucun rapport avec un contrat de prestations. Il souligne que le financement de la prestation d'information citoyenne et publique doit être indépendante de toute intervention du financier, comme le requiert la motion. Il demande à quelle date a été créé le groupe de travail et quels en sont les membres.

M<sup>me</sup> Righetti répond qu'il a été créé en septembre 2020. Elle ajoute qu'il comprend un représentant de chaque département et que des contacts sont établis, au besoin, avec les milieux concernés.

M. Dayer relève que la quasi-totalité des départements est représentée, ainsi qu'un invité relativement permanent de la Ville de Genève. En effet, des échanges fréquents doivent avoir lieu entre les deux parties, afin de disposer d'une complémentarité dans l'aide aux médias.

Le même député Ve explique que les prestations payées à Léman Bleu pour la diffusion de certaines informations font partie du règlement de l'OFCOM et que c'est pour cette raison qu'il a mentionné le terme publiereportage. Il estime qu'il est important de disposer de contrats de prestations qui financent la production de cette information citoyenne, sans qu'il y ait intervention du financier.

M<sup>me</sup> Righetti répond qu'un travail est actuellement réalisé avec les médias, en tant que vecteurs d'information. Cependant, le but n'est pas qu'ils développent leurs propres contenus à but d'information.

Le même député Ve fait part d'une disparition progressive de l'importance de l'information citoyenne à Genève. Cette situation dépend de l'impact international des GAFA, qui ont transvasé les revenus de la publicité

sur leurs supports et les bénéfiques à l'étranger. Il relève que le contexte international implique une recherche de solutions pragmatiques et modestes, afin de tenter de sauvegarder l'information citoyenne locale. Il explique que c'est la proposition qui a été formulée et que celle-ci est différente de celle qui est mise en place par l'Etat, de manière opérationnelle.

M<sup>me</sup> Righetti souligne que les cantons de Vaud et de Berne sont également sur des plans d'aide aux médias. Il faudra donc observer si ces derniers ont intégré cette partie de développement d'une prestation, et subventionné pour raison d'intérêt public la bonne information de la population. Cela ne lui dit rien, cependant, elle ne connaît pas entièrement les autres trains cantonaux.

Le même député Ve demande si le groupe de travail pourrait étendre sa réflexion à la problématique proposée par la motion, dans le cas où la motion est renvoyée au Conseil d'Etat.

M. Dayer estime que la motion pourrait être facilement intégrée aux réflexions de groupe de travail.

Le président prend congé des auditionnés.

### **Discussion interne**

Le président propose d'entendre le GHI et Tout l'Immobilier, des représentants des journaux gratuits, afin de leur demander quelle est leur position au sujet de la motion 2513.

Un député Ve est favorable à la proposition du président. Il relève que cette motion est bienvenue au sein du groupe de travail et pourrait éventuellement y être discutée.

Un député PLR soutient également la demande d'audition. Il relève que bientôt seul Le Courrier répondra aux conditions, ce qui posera un grave problème de pluralité d'opinion. Il trouve problématique l'instrumentalisation de l'Etat par l'idée du contrat de prestations. Il soutient donc l'idée d'auditionner Tout l'Immobilier et le GHI. De plus, les Chambres fédérales se prononceront à ce sujet, le temps que ces auditions soient réalisées.

Un député PDC estime qu'il est pertinent de dissocier la motion 2513 de la résolution 922. Il relève que la motion a été déposée il y a maintenant plus de deux ans. Il pense qu'il n'est pas inutile de discuter avec les journaux concernés, cependant, le PDC propose de voter la motion aujourd'hui, si la commission est d'accord avec cette proposition.

Un député Ve relève que la définition de l'information citoyenne n'est pas la même pour tout le monde. Il donne l'exemple de l'intervention d'un

député PLR lors de la dernière session, au sujet du projet de loi sur les lanceurs d'alerte, qui n'a malheureusement pas été relatée par les journaux. Il relève que, dans de nombreux cas, l'essentiel du débat n'est pas relaté dans les médias locaux, qui ne relatent souvent que des faits, issus d'une délibération. Il est d'accord de renvoyer la motion au Conseil d'Etat ce soir, sur proposition du PDC. Cependant, en ce qui concerne l'autre texte, il estime indispensable d'entendre le GHI et Tout l'Immobilier. Il précise que la motion ne s'adresse pas uniquement au Courrier mais à tout type d'information citoyenne pour les vecteurs écrits sur support papier ou informatique.

Un député PLR est opposé à la dissociation des deux textes, proposée par le député PDC. En effet, il relève que le GHI et Tout l'Immobilier sont également considérés par la motion.

Un député PDC partage l'avis de son collègue Ve quant à la dissociation des deux objets. La motion est différente de la résolution. La première se déroulant dans un contexte cantonal et la seconde dans un contexte fédéral, l'objectif n'est pas le même. Il ne s'oppose pas à l'invitation de GHI et de Tout l'Immobilier, afin qu'ils fassent part de leurs préoccupations au sujet de la résolution. Il relève ensuite que la NZZ relate des objets importants traités à Berne, ce qu'il considère comme une information citoyenne. Cependant, la plupart des journaux romands parlent très peu des débats aux Chambres fédérales, ou de façon très succincte des débats des parlements cantonaux. Il est donc de l'avis de son collègue PDC, il pense qu'il faut voter ce soir la motion et attendre les auditions pour voter la résolution.

Un député PLR relève que le GHI et Tout l'Immobilier pourraient prétendre à des contrats de prestations avec l'Etat, au sens de la motion. De ce fait, leurs auditions ont également un lien avec la motion et il lui paraît absurde de voter avant de les entendre.

Un député Ve explique que la motion s'adresse également à Tout l'Immobilier et à GHI. Ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas interviewés à ce sujet qu'ils n'en bénéficieront pas.

## Vote

Le président met aux voix le vote de la proposition de motion 2513 :

Oui :	8 (2 PDC, 2 Ve, 1 EAG, 3 S)
Non :	7 (4 PLR, 2 MCG, 1 UDC)
Abstentions :	–

Le président soumet au vote la proposition de motion 2513 :

Oui :	9 (2 PDC, 2 Ve, 1 EAG, 3 S, 1 MCG)
Non :	6 (4 PLR, 1 MCG, 1 UDC)
Abstentions :	–

**La M 2513 est acceptée.**

*Catégorie de débat préavisée : II*

## Conclusions

A l'occasion de son audition et de la présentation du texte de sa motion, son auteur et premier signataire a rappelé la genèse de sa motion, particulièrement en lien avec un projet de loi et une motion socialiste, le premier prévoyant la création d'une fondation de soutien à la presse, fondation dont la réalisation concrète s'est vite révélée non réalisable.

Sa motion 2513, plus réaliste, et datant de plus de deux ans, permet de gommer les obstacles révélés par ces deux précédents textes et de permettre au Conseil d'Etat, de façon plus souple et moins contraignante, d'accorder des aides indirectes à la presse, gratuite ou non, par le biais de la conclusion de contrats de prestations visant à assurer une information objective et citoyenne.

Les auditions auxquelles les commissaires ont procédé leur ont permis de se faire une idée aussi exacte que possible d'un secteur, la presse, mise à mal par des difficultés conjoncturelles et structurelles, déjà bien avant l'apparition de la COVID-19, même si cette crise n'a pas facilité une situation déjà bien précaire.

L'audition de la chancelière, pour le Conseil d'Etat, a permis de constater qu'un groupe de travail interdépartemental planchait déjà depuis un certain temps sur la situation de la presse et sur les mesures à prendre. A cet égard, la chancelière a clairement affirmé que le texte de la motion recueillait un avis favorable et pouvait être intégré aux travaux de cette commission, notamment

sous l'angle de la conclusion possible de contrats de prestations sur un modèle donnant-donnant.

De nombreux commissaires ont été sensibles à la notion de concurrence déloyale que pourraient provoquer des aides directes à la presse, et les inégalités de traitement qui pourraient s'ensuivre, sans parler de traitements différenciés entre presse payante et presse gratuite.

Mais pour la majorité de la commission, certes ténue, la conclusion de contrats de prestations, selon des modèles déjà pratiqués, pourrait d'une part apporter une aide bienvenue à un secteur sinistré, et d'autre part garantir une information de proximité, vérifiée, citoyenne et objective.

Plusieurs reproches ont été adressés aux représentants de la presse, notamment la façon très sporadique dont nos journaux locaux relatent les débats citoyens ou ceux de nos législatifs, de même que les activités festives ou associatives de notre canton.

A titre d'exemple, des journaux valaisans ou fribourgeois n'ont pas les mêmes problèmes, dans la mesure où ils sont proches de la population et de ses attentes, ce qui évidemment leur assure une proximité indéniable, peu compatible avec les déménagements de pans entiers d'équipe rédactionnelle dans un autre canton.

S'ajoute enfin à cela la crainte réelle d'aider financièrement des groupes de presse importants et largement bénéficiaires sur un plan global.

Les cautèles prévues par la motion 2513 et qui sont transmises au Conseil d'Etat devraient permettre de pallier ce défaut.

Sur cette base, Mesdames les députées, Messieurs les députés, la majorité de la commission vous recommande d'accepter cette proposition de motion.

## **Proposition de motion**

**(2513-A)**

**pour soutenir la présence de l'information citoyenne, locale et régionale dans la presse écrite**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- l'impuissance des autorités face aux vagues de licenciements survenues dans la presse genevoise et régionale ces deux dernières années ;
- le phénomène de concentration se déroulant dans la structure de la presse régionale ;
- les délocalisations de rédactions de différents médias opérant sur le canton hors du canton de Genève ;
- les conséquences de ces événements sur l'accès à une information indépendante et pluraliste pour les citoyens et la formation de leurs opinions ;
- la mission de service public des médias au bénéfice de la démocratie,

invite le Conseil d'Etat

à proposer un financement par contrat de prestations de l'information citoyenne, locale et régionale dans la presse écrite diffusée sur le canton de Genève.

*Date de dépôt : 26 mars 2021*

## RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

### **Rapport de M. Edouard Cuendet**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La M 2513 a permis de mener un débat superficiel au sujet de la crise structurelle et conjoncturelle que traverse la presse au niveau mondial, suisse, romand et genevois. Elle a aussi conduit à un embryon de réflexion sur la notion d'information citoyenne et sur les risques induits par une intervention étatique dans le contenu des médias, du point de vue de la liberté de la presse.

### **Les aides indirectes à la presse adoptées par le Parlement fédéral**

Lors de la discussion, plusieurs voix se sont fait entendre pour souligner la nécessité de prévoir des mesures au niveau fédéral et non pas sur le plan cantonal.

Les Chambres fédérales ne sont d'ailleurs pas restées inactives en la matière. Le 19 mars 2021, elles ont accepté une aide globale de 150 millions de francs en faveur des médias.

Sur cette somme, un montant de 120 millions de francs est consacré au financement indirect des médias. Il s'agit notamment de soutenir la distribution régulière et matinale des quotidiens et hebdomadaires en abonnement. En revanche, les journaux gratuits sont exclus de cette manne. Par ailleurs, une enveloppe est également prévue pour la presse associative et la presse des fondations.

A cela s'ajoute une somme de 30 millions de francs pour les médias en ligne.

Le Parlement fédéral a en outre fixé plus précisément les prestations d'agences de presse donnant droit à un soutien financier. Il s'agira notamment de garantir une offre équivalente en allemand, français et italien. Ce volet concerne l'agence Keystone-ATS.

Les aides directes aux médias n'ont pas été retenues à cause des problèmes fondamentaux qu'elles posent en termes de liberté de la presse.



## **Les travaux du canton de Genève**

Lors de son audition, la chancelière du canton de Genève, M<sup>me</sup> Michèle Righetti, a partagé le constat énoncé par la motion au sujet des difficultés structurelles et conjoncturelles rencontrées par le secteur de la presse. Elle a toutefois souligné qu'il était essentiel de soutenir les mesures proposées dans le paquet fédéral évoqué ci-dessus, étant donné que les questions structurelles des médias dépassent l'échelle cantonale et sont d'ordre national.

Elle a précisé que le Conseil d'Etat avait entamé en septembre 2020 une réflexion transversale en créant un groupe de travail comprenant tous les départements. Le but de cette démarche est d'identifier les mesures en place ainsi que celles qui pourraient être développées, au niveau cantonal, de manière complémentaire aux mesures adoptées par les Chambres fédérales.

La première action est donc une identification des achats de prestations ayant d'ores et déjà eu lieu, auprès des différents médias locaux. Cette action est comprise dans le champ de la motion 2513, qui invite l'Etat à réaliser des contrats de prestations. M<sup>me</sup> Righetti indique que cela se fait déjà dans le cadre de publications de postes, d'annonces ainsi qu'en lien avec des campagnes de presse.

Par exemple, dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, le DSES a réalisé une campagne en partenariat avec Léman Bleu, en achetant du temps et de l'espace, afin de faire passer un message de santé publique. Il s'agit de besoins spécifiques de l'Etat, qui sont matérialisés par un accord avec un média, afin de faire passer un message lié à l'action publique. Il ne s'agit donc pas de contrats de longue durée.

Elle conclut en relevant que le groupe de travail transversal souhaite rendre son rapport au Conseil d'Etat à la fin du premier semestre 2021.

Le rapporteur de 1<sup>re</sup> minorité a demandé qu'en toute bonne logique, les travaux de la commission soient suspendus jusqu'à ce que le rapport précité soit rendu. Cela aurait permis d'avoir une vue d'ensemble sur l'action de l'Etat en la matière. Malheureusement, la majorité de la commission a préféré aller de l'avant, sans avoir une connaissance complète du dossier.

## **La définition impossible du cercle des médias concernés et de la notion d'information citoyenne**

La motion 2513 invite le Conseil d'Etat à proposer un financement par contrat de prestations de l'information citoyenne, locale et régionale dans la presse écrite diffusée sur le canton de Genève.

Or, les débats en commission ont démontré qu'il était très difficile, voire impossible, de définir la cible. En effet, que faut-il entendre par la presse écrite diffusée sur le canton de Genève contenant de l'information citoyenne ?

Pour les auteurs de la proposition de motion, il s'agirait avant tout d'apporter un soutien au journal Le Courrier.

Mais ce n'est pas si simple.

En effet, plusieurs commissaires ont relevé que des médias gratuits proposent régulièrement des articles sur la vie politique genevoise. On pense notamment à 20 Minutes. De même, des journaux gratuits comme le GHI ou Tout l'Immobilier contiennent des informations sur ces thèmes. Il en va de même de la Tribune de Genève et du quotidien Le Temps.

Des médias uniquement électroniques remplissent également cette fonction. La commission a procédé à l'audition de M. Serge Michel, cofondateur de Heidi.news. Il s'est légitimement interrogé sur la définition de l'information citoyenne.

A son avis, le traitement de la pandémie est d'intérêt public majeur et fait donc partie de l'information citoyenne. Il explique notamment que Heidi.news interviewe des restaurateurs qui s'expriment au sujet des mesures des autorités cantonales et fédérales. Il estime que des partenariats et des enquêtes journalistiques quotidiennes au sujet de la mobilité genevoise pourraient être extrêmement intéressants. En résumé, il pense que du journalisme citoyen est réalisé par tous les médias traitant des sujets d'intérêt public.

Plusieurs commissaires ont insisté sur le fait qu'actuellement, les jeunes ne s'informent que peu ou plus du tout dans la presse écrite, qu'elle soit diffusée au format papier ou électronique. La motion 2513 rate donc complètement sa cible et reflète un modèle dépassé, car, en matière d'information citoyenne, le public jeune doit être une priorité.

Aucun consensus ne s'est dégagé sur ces différentes notions au sein de la commission.

A cet égard, le MCG a déposé un amendement visant à limiter le champ d'application de la motion à « la presse écrite éditée sur le canton de Genève, dans le respect du pluralisme des opinions ».

En outre, l'audition du GHI et de Tout l'Immobilier a été demandée afin de connaître le point de vue de journaux gratuits.

Au mépris du respect de la pluralité de la presse, la majorité de la commission a refusé cette audition, se contentant d'une vision tronquée des différents modèles en présence.

### **Contrats de prestations et partenariats : au mépris de l'indépendance**

Plusieurs intervenants ont alerté la commission à propos des risques inhérents à des contrats de prestations conclus avec certains médias triés sur le volet.

La chancelière d'Etat, M<sup>me</sup> Michèle Righetti, a rappelé que le canton a l'habitude d'acheter des prestations ponctuelles auprès de certains médias, pour faire passer un message lié à l'action publique. De son point de vue, le modèle permettant de satisfaire à l'indépendance des médias réside précisément dans de tels achats de prestations utiles à l'Etat. Elle a ajouté que des prestations plus spécifiques, telles que l'éducation civique ou l'aide à la formation de l'opinion des jeunes, sont des outils plus compliqués. Elle estime par ailleurs que la réflexion au sujet de contrats de prestations à long terme doit prendre en considération la faisabilité juridique, en tenant compte la liberté et l'indépendance des médias, ainsi que la liberté de la presse.

M. Serge Michel a exprimé sa perplexité en ce qui concerne l'idée de contrats de prestations. Il estime que des partenariats thématiques sont peut-être plus fertiles que ce type de contrats de prestations. A ce propos, il se réfère à son expérience à la tête du journal Le Monde qui a conclu un partenariat avec la fondation Gates pour créer du contenu sur le développement de l'Afrique. Ce continent est souvent traité par la presse sous l'angle des catastrophes, des pandémies et des guerres, ce qui ne reflète pas la réalité africaine aussi faite d'innovations. Il explique que Le Monde a produit des articles sur ce thème essentiel. Il a ajouté que l'abonnement constitue à son sens une façon simple et évidente de soutien à la presse.

Plusieurs députés, dont un membre du PS, ont exprimé leur doute sur la légalité de tels contrats de prestations. Il rappelle que des problèmes avaient été relevés par l'OFCOM en ce qui concerne le contrat conclu entre le canton et Léman Bleu. Cela relevait d'un financement cantonal en lien direct avec de l'information sur ce même canton.

La commission de l'économie n'a fait aucun cas de ces doutes légitimes sur la légalité du procédé, soulevés tant par la chancelière que par plusieurs députés.

La problématique de l'indépendance de la presse en lien avec des contrats de prestations et des partenariats a été illustrée de manière criante par le « partenariat rédactionnel » conclu entre Le Courrier et le syndicat des

médias et de la communication Syndicom. Cet accord se concrétise par un encart de plusieurs pages inséré dans le corps du journal. On peut faire référence à l'édition du 19 février 2021 du journal Le Courrier qui contient un tel cahier spécial (voir annexe). Il en ressort que cette action est purement militante et en aucun cas rédactionnelle. En effet, il s'agit de mots d'ordre pour les votations du 7 mars 2021. On est loin de l'information citoyenne respectueuse du principe de la pluralité !

On peut légitimement craindre que l'Etat se prête à ce genre d'activités et adopte des positions militantes.

Pour éviter ce risque, la chancelière d'Etat a précisé qu'il était judicieux d'acheter des prestations ponctuelles pour assurer la diffusion d'un message étatique. Ainsi, l'Etat n'assume pas de responsabilité sur le reste du contenu du média. Cette méthode fonctionne, pour autant que l'aide soit répartie entre les différents médias, afin de conserver une certaine neutralité. Cette question illustre la difficulté de sortir du principe des aides indirectes, tel qu'il est appliqué par la Confédération.

## **Conclusion**

Les éléments qui précèdent démontrent que la commission de l'économie a agi dans la précipitation en refusant de mener les travaux indispensables à une bonne compréhension du dossier.

Elle a notamment renoncé à approfondir la question pourtant centrale de la légalité d'un contrat de prestations entre le canton et quelques médias choisis.

Avec un certain dédain face aux journaux gratuits, elle a refusé d'auditionner le GHI et Tout l'Immobilier, qui pourraient pourtant entrer dans le champ d'application des mesures prévues par la motion.

Elle a fait fi des doutes légitimes soulevés quant au respect du principe de la liberté et de l'indépendance de la presse. Les risques sont pourtant concrets lorsque l'on considère le caractère de publiereportages militants de certains partenariats entre des médias et des tiers.

Pour tous ces motifs, la minorité de la commission vous invite à refuser la proposition de motion 2513.



## Trois objets fédéraux seront soumis au peuple lors de la votation populaire du 7 mars 2021

1. « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage »  
(De initiative anti-barq)

Une initiative populiste qui attise les peurs et fâche les plus bas instincts de l'individu.

Une initiative islamophobe voire xénophobe qui viole la constitution en matière de liberté de conscience et de croyances.

Une initiative qui « avance masquée » en parlant d'une interdiction de se dissimuler le visage mais qui, en réalité, vise avant tout le port du niqab. Par cette nouvelle action, le « Comité d'Egerkingen », qui réunit quelques membres de l'UDC et de l'Union démocratique fédérale (UDF), espère renouveler le « coup de l'interdiction des minarets ».

Une action choc et une campagne aussi provocante que simpliste qui servent avant tout à monopoliser davantage l'attention sur leurs partis. Des procédés dont l'extrême droite est coutumière.

Et ils n'ont pas peur des contradictions. Ainsi ces milieux qui se sont

régulièrement opposés à toute avancée en faveur des droits des femmes ne se gênent pas aujourd'hui de mettre en avant l'oppression qui leur est faite par le port du niqab.

Et quelques féministes se laissent prendre au piège.

Bien entendu le Conseil fédéral combat cette initiative, mais bien malmené.

À cette occasion, j'aurais aimé trouver chez Karin Keller-Sutter la pugnacité dont elle a fait preuve lors de son combat contre l'initiative pour des multinationales responsables.

Mais, il faut le reconnaître, on sent également peu d'enthousiasme chez les opposants à l'initiative en général. Il faut dire que, même en cette période de pandémie, le niqab n'est pas vraiment populaire...

Les initiants ont le vent en poupe: fin janvier, les sondages leur étaient favorables. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas combattre.

Alors, n'avez pas peur, ne vous laissez pas tromper par une argumentation simpliste et fallacieuse.

**Votez NON** à une initiative inutile.

## 2. Loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE) (Dite initiative anti-ETAT)

Chaque individu peut obtenir de l'Etat une pièce officielle qui lui permet de justifier de son identité. Or, depuis quelques années, un tel besoin d'identification s'est aussi fait sentir sur les réseaux numériques.

Le Conseil fédéral a donc chargé le Département de justice et police de lui soumettre un projet, mais en excluant d'emblée que cette identification électronique (e-ID) soit développée et possédée par l'Etat!

Le projet du DFJP, définissant le cadre juridique de cette e-ID, fournit par des secteurs privés et contrôlé par l'Etat, a été adopté par la droite, au National et aux Etats, en septembre 2019. Par bonheur, une alliance citoyenne veillait et a lancé un référendum.

C'est pourquoi, on vote le 7 mars sur ce projet de loi incroyable.

Un sondage de mai 2019 faisait apparaître que 43% des gens interrogés souhaitaient obtenir une e-ID mais

que 87% voulaient qu'elle soit émise par l'Etat contre 2% qui souhaitaient l'obtenir d'une entreprise privée.

Est-ce qu'il vous paraîtrait normal d'aller chercher votre passeport à l'UBS ou à la Vaudoise Assurances? Non, bien sûr! Alors pourquoi confier l'identification numérique au privé? Parce que ça intéresse beaucoup ces sociétés qui, déjà, se bousculent au portillon.

La création d'un passeport numérique par le privé représente à mon sens une attaque contre la souveraineté de l'Etat.

La sécurité sur internet est un problème. Mais quelle connexion pourra-t-on lui faire si la police du réseau est assurée par Twitter et Facebook et les identifications électroniques gérées par des banques, des compagnies d'assurances ou autres?

**Votez NON** à cette loi qui s'attaque à l'Etat.

3. Arrêté fédéral concernant l'accord de partenariat économique de large portée entre les Etats de l'ALEE et l'Indonésie  
(Référendum Stop huile de palme)

Vous voulez acheter des biscuits ne contenant pas d'huile de palme? N'en cherchez pas! Seuls ceux marqués « pur beurre » n'en contiennent pas.

L'huile de palme a déjà envahi nos marchés. Et cet accord entend nous la vendre moins chère encore... Mais, ce n'est pas pour nos biscuits que je me fais du souci. Non.

C'est parce que, chaque année, un million d'hectares sont défrichés pour la monoculture de l'huile de palme, entre autres.

Ce désert vert s'étend déjà sur près de 17 millions d'hectares, soit quatre fois la superficie de la Suisse et près de 10% de l'Indonésie.

Et cet accord ne mettra pas fin à la destruction des forêts tropicales, aux nuisances pour la biodiversité et à la mise en danger des populations locales.

Et ne me dites pas que les conditions de production durable négociées spécialement pour la Suisse vont y changer grand-chose.

Lors de la votation pour des multinationales responsables, le Conseil fédéral nous a déjà montré comment il gère les réglementations...

Produire et consommer autrement c'est ce que demandent les manifestations pour le climat qui ont rassemblé des milliers de personnes dans le monde.

On se peut pas vraiment dire que cet accord va dans ce sens, ni dans celui de privilégier la consommation locale qui utilise des circuits courts.

Alors, avec l'orange tout qui nous demande de préserver ce qui lui reste d'habitat et avec une large coalition qui soutient ce référendum, **disons NON à cet accord** d'un autre temps.

Jean-Jacques Mailard

## syndicom

ORGANISME SUISSE DES COMMUNICATIONS  
DISTRIBUTION DES MÉDIAS ET DE LA COMMUNICATION  
DISTRIBUTION DE MÉDIAS ET DE LA COMMUNICATION  
DISTRIBUZIONE DEI MEDIA E DELLA COMUNICAZIONE  
DISTRIBUCIONE DEI MEDIA E DELLA COMUNICAZIONE

Ensemble pour un monde du travail plus juste

syndicom est le principal syndicat des branches de la logistique, des télécoms, des médias, et de l'industrie graphique. Il compte dans tout le pays plus de 30'000 membres et s'engage pour les droits des salarié-e-s et pour une Suisse sociale et ouverte au monde.

Nous recherchons, pour entrée en fonction immédiate ou à convenir, un-e

**Secrétaire régional-e** (80%) **Secteur Logistique**  
Lieu de travail: Lausanne. Régions d'activités: Valais et Fribourg.

En tant que secrétaire régional-e du secteur Logistique, votre champ d'activité principal porte sur les entreprises de distribution de colis (La Poste, DHL, DPD, ...), les entreprises de coursiers à vélo, et la distribution matinale de journaux. Vous défendez le mouvement syndical avec conviction et enthousiasme. Vos tâches principales consistent à créer un réseau syndical qui représente les intérêts de la branche et revendique des conditions de travail dignes. Vous syndiquez, organisez et défendez. Les employé-e-s de la branche. Votre sens aigu de la communication vous permet d'établir le contact avec des personnes de tous horizons. De plus, vous menez des projets et des campagnes, dont vous êtes responsable de la mise en œuvre. Vous vous engagez pour des campagnes d'envergure nationale dans la région.

Nous recherchons un-e collègue qui fasse preuve d'initiative et d'autonomie, avec le profil suivant:

- formation professionnelle achevée ou diplôme d'une école spécialisée
- expérience dans le travail syndical (comme militant-e ou professionnelle-le) ou associatif
- sens de l'organisation, excellentes compétences communicatives et sociales, aptitude à syndiquer des membres
- conviction pour la défense des intérêts syndicaux
- intérêt pour les questions politiques en lien avec la branche et engagement politico-social
- esprit d'initiative
- capacité à travailler de manière autonome
- esprit d'équipe
- capacité à négocier et à s'imposer
- bonnes connaissances du français parlé et écrit
- connaissance d'une langue de la migration (espagnol, portugais, italien, albanais, etc.)
- permis de conduire cat. B.

Enfin, vous acceptez d'organiser votre travail de manière flexible et de travailler si nécessaire tôt le matin, le soir et le week-end. **Votre lieu de travail est à Lausanne (bureau), mais votre terrain d'action est principalement dans le canton du Valais et de Fribourg.** Les bureaux de syndicom dans ces deux cantons permettent d'organiser les journées de travail sur place de manière efficace et flexible.

syndicom offre non seulement des activités variées dans un environnement professionnel agréable, mais aussi d'excellentes conditions de travail.

Pour promouvoir l'équité dans l'équipe comme toujours, nous encourageons tout particulièrement les femmes à se porter candidates à ce poste.

Êtes-vous intéressé-e? Alors envoyez-nous votre dossier de candidature complet d'ici au **9 mars 2021** à [personal@syndicom.ch](mailto:personal@syndicom.ch) ou à syndicom, division de personnel, Montjoiestrasse 33, 3011 Bern.

En cas de questions, nous vous remercions de vous adresser à: Dominique Gigon, responsable régional romand, tél. 058 817 19 02.

## Hommage à Armin Knopf

C'est avec stupeur et tristesse que nous avons appris le décès le lundi 28 décembre de notre cher collègue et ami Armin Knopf, qui a œuvré et travaillé années au comité du groupement des retraités de la poste et des télécoms. Dans celui-ci, il était chargé d'organiser des voyages en Suisse et à l'étranger.

Ce qu'il faisait avec diligence et sérieux.

Membre assidu de cette sympathique collectivité, Armin était fidèle aux assemblées et participant toujours d'une façon constructive à leur déroulement.

Les courses pédestres n'avaient pour lui aucun secret. Tant que la santé le lui permettait, lui et son épouse n'en manquaient pas une seule.

C'était ensuite pour lui un grand plaisir de partager dans la convivialité un apéritif et un repas avec les collègues.

Grâce à sa chère épouse, Martha, et à sa fille, j'ai pu obtenir quelques renseignements concernant le parcours de vie d'Armin. Un parcours bien rempli, où il eut l'occasion de mettre ses compétences et son savoir en évidence.

Né le 9 mai 1929 à Kallnach (BE), il suit un apprentissage de boulanger-pâtisier à Berne puis arrive à Genève en 1950 pour travailler dans une boulangerie.

Une année plus tard, il trouve un emploi à la pâtisserie. Là aussi, il met la main à la pâte...

Après son apprentissage, il débute aux Express avant de devenir facteur de lettres puis terminer sa carrière à la distribution des colis à Chêne-Bourg.



Un métier qu'il a exercé avec beaucoup de plaisir et de conscience professionnelle.

Il a été un fidèle parmi les fidèles au service de la Confédération.

Mon petit hommage ne serait pas complet si j'omettais d'écrire que, dans le cadre de ses loisirs, il a fait partie du Plein-Air PTT (Club de ski et de montagne). Il a tellement apprécié ce groupement qu'il a été au comité de nombreuses années avant d'en finir la casquette de président.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2020 il a d'ailleurs eu la satisfaction de présider et de fêter les 50 ans du chalet de Saint-Gervais.

Grand ami de la nature et de l'homme, il va beaucoup nous manquer.

Armin, nous te disons merci pour tout ce que tu as fait.

Michel Meylan,  
Président du groupement genevois des retraités

## Combattre les effets de l'isolement dus au COVID

Nous sommes tous amenés à vivre plus ou moins reclus depuis des mois. C'est une expérience nouvelle qui peut nous mettre en difficulté psychologiquement. L'obligation de télé-travailler ou de rester à domicile réduit les contacts physiques et induit un manque d'échanges et de proximité avec ses collègues. Mais le plaisir des rencontres, des relations sociales avec les amis au sens large est aussi absent. Par contre la réduction de nos relations avec la famille est diversement ressentie en fonction du lien dans la relation de parenté et de la proximité vécue avec chacun.

Avec le COVID on ne se sent pas seul, on se sent d'abord isolé. Selon Michéline Fyfe, pharmacienne canadienne et blogueuse de Healthy Living Tribe, «la solitude n'est pas la même chose que de se sentir isolé. La solitude, c'est être seul». Beaucoup d'entre nous, moi y compris, ont besoin d'un peu de solitude au quotidien pour leur bien-être mental. C'est un sentiment d'intimité et de solitude pour se sentir en paix.

En revanche l'isolement est le sentiment de n'avoir personne avec qui se connecter, personne pour être compris et vu dans la réalité. Se sentir isolé et déconnecté induit une réponse émotionnelle négative perçue, une sorte de douleur sociale. Personnellement, j'apprécie le travail seul et j'ai besoin de solitude pour cela. Mais j'ai surtout besoin d'aller discuter, d'échanger des idées et de prendre des avis. C'est le manque

de rencontres avec les autres qui est en soi la cause de l'isolement social perçu.

De plus, la quantité et la qualité des interactions sociales sont importantes.

Car il est possible de se sentir seul dans une foule si on ne sent pas socialement connecté avec elle.

Mais quelles sont les causes de l'isolement social, l'un des principaux facteurs de solitude? Nombre d'entre nous - en particulier ceux qui vivent seuls - ont connu de nouveaux niveaux d'isolement social pendant la pandémie COVID.

Nous avons été contraints de rester chez nous et de couper nos rencontres sociales, même quand il s'agit de rendre visite à notre famille et à nos amis en personne.

Pour remédier à l'isolement social, il existe des éléments concrets permettant de le réduire et d'atténuer l'impact du sentiment de solitude qui l'accompagne souvent.

Dans le contexte du travail, le premier est le syndicat de travailleurs. Rejoindre et s'activer comme membre actif permet de se sentir comme dans une famille qui se soutient et se protège.

Participer aux activités de la communauté permet aussi de réduire l'isolement. Se développer en permanence est aussi important afin de pouvoir rebondir en cas de besoin.

### D'excellentes suggestions

Sur le blog de Psychology Today, John-Manuel Andriote cite Jeanna Smiley qui propose d'excellentes suggestions dans son billet intitulé «Comment gérer la solitude et l'isolement»:

- Reconnaissez que vous vous sentez seul. C'est la première étape essentielle pour faire face. Pensez à vos émotions. Essayez de trouver quelque chose qui vous aide à passer le moment.

- Engagez le dialogue avec vos collègues ou vos proches. Idéalement en personne, et si ce n'est pas le cas, régulièrement par téléphone ou en ligne en vidéo-conversation.

- Concentrez-vous sur les besoins et les sentiments des autres. Cela vous soulagera du poids de vos propres problèmes et vous permettra de vous parler à vous-même.

- Tendez la main aux autres. Allez voir un collègue ou aidez un voisin, des moyens simples mais puissants de se donner et de réduire les moments de solitude.

- Cultivez une attitude de gratitude. Accueillez les aspects positifs de votre vie plutôt que de vous attarder sur les aspects négatifs perçus.

- Apprenez à reconnaître vos compétences et de nouveaux sujets (apprenez ou ayez formé). Cela peut renforcer la confiance en soi et offrir de nouvelles possibilités d'en-

trer en contact avec les autres et de passer son expérience à tous les niveaux.

- Envisagez de faire appel à un conseiller ou à un thérapeute.

- Vous aurez peut-être besoin d'aide professionnelle pour surmonter des facteurs qui contribuent à votre sentiment de solitude.

John-Manuel Andriote relève une autre suggestion pour sortir de la solitude et qui vient cette fois du psychologue Douglas Laibster: «Examinez la solitude dans le cadre plus large de notre vie et nous encourage à avoir une vision plus large du but, un but pour votre vie qui vous relie à quelque chose de plus grand que votre propre personne. Quelque chose qui a un sens et qui engage votre âme.»

Avoir un but est une pierre angulaire importante de la résilience.

C'est la force motrice qui nous permet de continuer à avancer quand les temps sont durs.

Se sentir seul ou isolé socialement est certainement un facteur déterminant.

La solitude est une expérience subjective. Les sentiments de solitude peuvent aller et venir ou être déclenchés par des circonstances particulières.

Mais il est également important de se rappeler que la soli-

tude fait partie de la condition humaine. Les études montrent d'ailleurs que beaucoup d'entre nous sont souffrant, quels que soient les âges (générations baby boomer, X, Y, Z, millénaire).

L'isolement social exige un effort délibéré pour en sortir. Il est important de noter que la meilleure façon de prévenir et de gérer les effets de la solitude et de l'isolement social est de développer notre résilience, soit de réagir et entrer dans l'action pour remédier à l'isolement.

Les avantages sont énormes, notamment le renforcement de notre système immunitaire, l'allongement de notre vie et la diminution de nos taux d'anxiété et de dépression.

Peut-être est-ce le moment idéal pour chacun de porter la parole à ses collègues pour qu'ils rejoignent et s'activent dans la famille du syndicat et les communautés.

Car il importe aujourd'hui, pour toutes et tous, de réactiver nos liens humains.

Jacques Ruffer,  
Président section Vaud Télécom

Car il importe aujourd'hui, pour toutes et tous, de réactiver nos liens humains.

C'est la lumière de vie qui nous unit sur cette Terre.

Jacques Ruffer,  
Président section Vaud Télécom

**Des droits pour NOUS AUSSI**

**OUI à l'indemnisation des travailleurs-euses précarisés-es**

Votation du 7 mars 2021 à Genève

**BASHKIM, ouvrier temporaire**

**OUI à plus de justice sociale**

**Eviter une catastrophe sociale**

Accepter la loi sur les indemnités, c'est une question de justice sociale. Le système de sécurité sociale en Suisse et les aides spécifiques ont permis de soutenir un nombre important de personnes affectées par la crise. Mais le système a des lacunes et laisse certaines personnes sans protection. Ce sont pourtant des travailleurs et des travailleuses comme les autres. Alors que la crise les a touchés au moins aussi durement que d'autres, et tandis que des millions sont débloqués pour aider les entreprises, ces personnes doivent aussi avoir droit à une indemnité pour les revenus qu'elles ont perdus.

Accepter la loi, c'est contribuer à éviter une catastrophe sociale en soutenant celles et ceux qui en ont le plus besoin. Les personnes visées par cette loi étaient souvent dans des situations de précarité déjà avant la crise. Elles n'ont pour la plupart pas de réserves pour faire face à cette situation et certaines se sont déjà endettées. Sans indemnités elles risquent de perdre leur logement, ou encore de renoncer à se soigner pour éviter des frais. Donner droit à cette indemnité, c'est une question de justice qui évite des problèmes plus graves et des coûts plus élevés à l'avenir.

**Combattre le travail au noir autrement**

Bauser cette loi ne contribue pas à lutter contre le travail au noir. C'est en informant correctement les employeurs sur leurs obligations et en menant des contrôles sur le marché du travail que l'Etat et les partenaires sociaux luttent contre le travail au noir. Bauser cette loi revient au contraire à pénaliser une seconde fois les travailleurs-euses les plus précaires: privés-es de protection parce que leurs employeurs ne les déclarent pas aux assurances sociales, ils et elles seraient également privés-es de la seule compensation financière à laquelle ils et elles ont droit pour remplacer les revenus perdus en raison de la crise.

**Le 7 mars, dites OUI à des droits pour NOUS AUSSI**

Actualités syndicales

## L'année 2020 a été riche en événements

Avec la crise sanitaire due au virus covid 19 dès le mois de mars et au premier semi-confinement, les distributeurs de toutes les entreprises de la logistique (La Poste, DHL, DPD, etc.) ont littéralement croqué sous des montagnes de colis. L'Unité Postlogistics, sous la pression de syndicom, a finalement engagé 450 collaborateurs ou collaborateurs en plus en 2020 afin de renforcer ses équipes en distribution.

La réaction par rapport à l'énorme augmentation des volumes a été très inégale au niveau des RDC (Région de Distribution de Courrier) à Postmail. Certains responsables ont bien réagi et ont été capables d'anticiper et d'engager assez de personnel pour soulager leurs équipes.

D'autres en revanche n'ont pas fait le nécessaire et des équipes ont été contraintes de travailler plus de 50 heures, voir jusqu'à plus de 60 heures par semaine pendant de trop longs mois. Ceci en violation flagrante de la loi sur le travail. C'est inacceptable et ces responsables devront rendre des comptes.

À Réseaux Postales, les filiales ont été réorganisées en team à la fin du premier semestre. De nouveaux responsables ont été nommés.

Tout s'est fait dans la précipitation et une énorme pression a été mise sur le personnel pour améliorer la productivité. Les recettes sont malheureusement connues. Diminution artificielle du personnel, sous-effectif constant, plus de flexibilité, de polyvalence, etc.

Attention, Messieurs les responsables, la force de pression le citron, n'est pas épuisée plus de deux fois. Vous devriez prendre soin de votre personnel, plutôt que de l'épuiser.

Des restructurations ont aussi eu lieu à PostFinance. Cette fois, c'est le secteur des activités commerciales qui est passé «à la moulinette». C'est à se demander si ces responsables de la direction de PostFinance savent dans quelle direction aller ?

À la suite de la décision du Tribunal cantonal de Genève, les courriers à vélo de l'entreprise Uber Eat ont été reconnus comme des salariés et non plus comme des «pseudo» indépendants. De ce fait, Uber Eat a confié la gestion du personnel à Chaskis, une startup nouvellement créée. Cette dernière, pour se mettre en conformité, a décidé de s'affilier à l'association patronale SMLI, qui est elle-même signataire avec syndicom de la CCT des courriers à vélo.

À la fin de septembre, le peuple genevois a accepté l'initiative des syndicats pour un salaire minimum à 23 francs de l'heure. C'est historique !

Les négociations pour la CCT de CarPostal ont été difficiles. La crise covid est passée par là. La direction de CarPostal a finalement interrompu les négociations, estimant que les revendications de la délégation de syndicom étaient exagérées.

Finalement, les négociations ont repris au mois de février 2021. Là où elles s'étaient arrêtées, dans le but de trouver des solutions aux problèmes encore en suspens et d'obtenir une CCT CarPostal au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## Nouvelle CCT Poste

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la nouvelle CCT (Convention Collective de Travail) Poste est entrée en vigueur avec un certain nombre d'améliorations par rapport à la précédente version. Cette nouvelle CCT concerne les collègues travaillant pour les unités Postmail (distribution courrier), Réseaux Postales (offices de poste) et Postfinance, soit près de 28'000 personnes.

Les collègues devront désormais connaître la planification de leur affectation (y compris les horaires et durées prévus) 14 jours à l'avance. Cette norme est prévue par la loi sur le travail depuis longtemps mais son application au quotidien n'a toujours été compliquée, principalement à Postmail. Le fait que cela soit inscrit dans la CCT devrait améliorer la situation. Mais cela implique que chaque collègue devra être tenu au courant de ses règles et ne pas hésiter à contacter syndicom si l'aventure elle-même n'était pas respectée.

Les collègues travaillant à temps partiel, à un taux inférieur à 90%, auront de leurs collègues au sein de l'équipe et de leurs supérieur(e)s, de définir des jours bloqués fixes dans la semaine pendant lesquels on ne pourra pas prévoir d'affectation, sauf dans le cas où ils ou elles en émettent expressément le désir par rapport à une situation précise.

Les jours bloqués ont pour but de permettre aux collègues travaillant à temps partiel de pouvoir concilier leur travail pour l'emploi avec leurs autres obligations ou impératifs (enfants ou autre travail par exemple).

Le solde horaire des collègues ne devra pas dépasser les 100 heures supplémentaires (soit un lien de 200 supplémentaires, soit 50 heures négatives). Le respect de cette limite sera garanti deux fois par an en avril et octobre, au moyen d'une remise à zéro. Le solde excédant les 100 heures supplémentaires à la date de la remise à zéro sera payé ou, à la demande du ou de la collègue, transféré sur un compte épargne temps.

Toujours à la date de la remise à zéro, les collègues auront le droit, si ils ou elles le souhaitent, de planifier des jours de congé bloqués, au maximum la moitié de leur solde d'heures positifs. L'avantage de ce nouveau système sera de permettre aux collègues de fixer, d'entente avec leur équipe, des jours de congé issus de leurs heures

supplémentaires et ainsi profiter d'un repos bien mérité.

Une amélioration a été obtenue concernant les primes de fidélité. Les collègues âgés de 20 ans d'ancienneté auront droit à deux semaines de congé payé ou 3000 francs et ceci tous les cinq ans, dès la 20<sup>e</sup> année. Le congé de paternité passe à 4 semaines de congé payé (anciennement 10 jours).

Les représentant(e)s du personnel (CoPe), les représentant(e)s des travailleurs au Conseil de fondation de la caisse de pension Poste, ainsi que les militants syndicaux, qui seront membres d'un comité d'entreprise ou de branche, d'un syndicat signataire de la convention, ne pourront pas être licenciés en raison de l'exercice conforme au droit de leur activité pour les organes mentionnés, ni subir d'autres désavantages. C'est une amélioration sensible de la protection contre les licenciements abusifs pour tous les membres engagés auprès des syndicats.

La Convention Collective de Travail et le fruit des négociations et du travail des syndicats signataires. En résumé, il n'y avait pas de syndicat, il n'y avait pas de CCT et le Code des obligations serait appliqué. Et le Code des obligations, c'est vraiment moins bien que la CCT Poste. Pourtant, la CCT profite à tout le personnel de La Poste, syndiqué ou non. C'est pour cette raison que l'employeur perçoit auprès des collègues non affiliés à un syndicat signataire une contribution mensuelle aux frais d'éducation correspondants à un montant de 0,35% du salaire de base. Dans la version précédente, cette contribution correspondait à un montant de 10 francs par mois pour les collègues non syndiqués et à un taux d'occupation de 50%.

À présent, la participation correspond à environ 20 francs par mois pour un ou une collègue travaillant à 100% avec un salaire annuel brut de 70'000 francs. Cela me paraît plus équitable qu'auparavant.

La différence avec la cotisation de syndicom n'est plus que de 22 francs en moyenne. Alors, cher(he)s collègues, je vous invite à discuter avec un ou une collègue qui ne serait pas encore syndiqué et d'essayer de le ou la convaincre de rejoindre syndicom. Car c'est ensemble, plus nombreux et unis, que nous serons plus forts !

Michel Guillat,  
Secrétaire régional Logistique

## Impressum

Comité de rédaction  
Bureau de la commission de section  
Geneva-Le Cote

Rédacteur en chef  
Antonio Folco

Correction: M. S.

Mise en page: Claude Raymond

Département de la presse

19 avril 2021

Éditeur responsable  
syndicom, section Geneva-Le Cote  
Terreaux-du-Temple 6,  
1201 Genève

## Ensemble, pour plus de droits !

Pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs du canton, l'année 2020 restera en mémoire comme l'année de la pandémie, des masques, du gel et du télétravail.

Cette année interminable, avec ses fermetures (et réouvertures) d'entreprises et d'ateliers, ses plexiglas et son gel hydro alcoolique, nous aura donné l'opportunité de redécouvrir la faculté d'adaptation et la capacité à travailler en toute circonstance des travailleuses. Néanmoins, les licenciements et la dégradation de l'ensemble des conditions de travail alerte les différentes composantes de la communauté genevoise d'action syndicale (CGAS).

En effet, la CGAS a fait toutes sortes de propositions et de revendications (paiement de salaire à 100%, interdiction de licenciement pour les entreprises au bénéfice des RHT, etc.) Malheureusement, au contraire des associations patronales, les travailleuses-eurs n'ont pas été entendus.

Alors même que la population vit en faveur d'un salaire minimum cantonal le 27 septembre 2020, cela n'est malheureusement pas traduit par une prise de conscience du Conseil d'Etat de la précarité de certains travailleuses-eurs du canton. Les différents aides à fonds perdus, RHT et autres, en faveur des entreprises, se sont traduites trop souvent pas des licenciements. Il est évident qu'il faut maintenant des aides directes aux travailleuses-eurs et surtout «des droits» ! La prise en charge du 20% des RHT pour ceux qui ont un emploi et des solutions concrètes pour les chômeurs (non-pénalisation, pas de délais de carence etc.), un cadre contraignant en matière de protection des travailleuses-eurs pour les entreprises qui bénéficient des aides publiques, sont des pistes que la CGAS souhaite concrétiser sous une forme ou une autre.

La votation du salaire minimum doit appeler d'autres victoires syndicales ! Pour cela, nous devons nous mobiliser pour les prochaines échéances, que ce soit dans les entreprises dans lesquelles vous travaillez, dans les comités et dans les unions, nous devons continuer la lutte ensemble. Chaque-e peut, à son niveau, apporter sa pierre à la barricade. La menace de privatisation de PostFinance devrait être combattue frontalement. Le service universel a déjà été attaqué à de trop nombreuses reprises et il est maintenant temps de récupérer le terrain

perdu ! En ce qui concerne les prochaines votations, nous soutien sans faille doit être apporté à la loi pour des aides pour les travailleuses précaires qui sera votée le 7 mars prochain. Au même titre que les aides aux entreprises liées aux frais incompressibles, les travailleuses-eurs ont eux aussi le loyer, les assurances, la nourriture, etc., à payer ! Ceux qui sont passés entre les mailles du filet social doivent recevoir le soutien nécessaire. Les aides d'urgence actuelles visent également à combattre la crise sociale de demain qui ne manquera pas de se produire si la société laisse cette catégorie de travailleuses-eurs sur le bas-côté. Et comme le dit la résolution de la CGAS à l'intention des autorités et du patronat le 19 décembre dernier :

« Parce que nous voulons une sortie de crise solidaire, sociale, féministe et écologique, nous exigeons des mesures d'urgence pour les travailleuses-eurs et des nouveaux droits pour protéger toutes les personnes dont les moyens d'existence ont été frappés par la crise.

« Parce que cette crise sanitaire, sociale, économique, et climatique est ce qui creuser les inégalités, nous exigeons un meilleur partage des richesses.

« Parce que nous ne voulons plus du monde d'après, parce nous ne voulons pas d'un monde d'après encore pire, nous prenons la rue, et la reprendrons encore et encore, toutes et tous ensemble, autant qu'il le faudra. Jusqu'à ce que nous soyons entendus-e-s ! »

La pandémie n'est pas finie et elle aura probablement des répercussions pour les travailleuses-eurs. Le patronat en profitera pour tenter d'attaquer nos droits et nous serons mis au-devant de défis importants. C'est en nous unissant, uni-e-s face aux volontés patronales, que nous pourrons résister et aller de l'avant.

Chères et chers collègues, gagnons que 2021 sera l'année d'une bonne santé, d'un renforcement de la présence syndicale, d'une unité syndicale autour de la CGAS et d'une amélioration des conditions de travail. **Jusqu'à la victoire, toujours !**

Alejo Patino, Vice-président CGAS

Des journalistes engagés pour  
le bien commun sont indispensables !  
Abonnez-vous au Courrier !

## Le groupement des retraités Logistique, Télécom et Médias est toujours bien en vase, rassurez-vous !

Malgré la période pénible que nous subissons, dans laquelle ce satané virus nous isole et nous prive de toutes activités, le comité ne reste pas inactif. Loin de là... C'est d'abord se réunir régulièrement afin de prendre des décisions appropriées et souvent difficiles.

Actuellement, la situation sanitaire ne nous laisse pas à l'aise optimistes.

Nous ne pouvons nous projeter dans l'avenir avec sérénité et, par conséquent, nous devons accepter la certitude de vivre actuellement dans... l'incertitude !

C'est la raison pour laquelle, réuni le 26 janvier, le comité a pris les décisions qui s'imposent, c'est-à-dire: pas d'assemblée annuelle (nous procéderons comme l'année 2020 par correspondance) et annulations des assemblées mensuelles des mois d'avril, de mai et de juin.

Concernant nos sympathiques cours pédestres, il est difficile de se prononcer actuellement. Seule certitude: celle de tous de mars est annulée. Ce sont des décisions pénibles, mais la santé des membres est une priorité absolue.

Ce Covid 19 (et surtout ses variants) génère un climat malsain et angoissant.

Sans parler de l'insuffisance actuelle de vaccins qui s'arrange pas les côtes. Quant à l'information, d'informations, dont plusieurs contradictoires, nous parvenons quotidiennement par l'intermédiaire des médias. À nous de décoder les plus crédibles. Ce qui n'est pas chose aisée.

À niveau de notre groupement, nous avons malheureusement déploré quelques décès en 2020, laissant les proches dans la souffrance. Une pensée émue pour ces collègues disparus. Je me sens déstabilisé et triste de ne pouvoir les honorer comme il se doit lors de l'assemblée générale.

Au regard de cette situation, il va de soi que le vaccin notre seule source d'espoir pour enfin aborder l'avenir dans une certaine normalité.

Nous n'avons pas d'autres alternatives !

Michel Meylan,  
Président du groupement genevois des retraités



*Date de dépôt : 13 avril 2021*

## RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

### **Rapport de M. André Pfeffer**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Cette motion propose « un financement par contrat de prestations de l'information citoyenne, locale et régionale dans la presse écrite diffusée sur le canton de Genève ».

L'utilité et l'importance d'une presse pour une démocratie et surtout pour une libre formation d'opinions ne sont effectivement pas contestées.

Par contre, il est tout aussi important d'éviter des assistances mal ciblées, provoquant une distorsion de concurrence, mettant en danger la liberté de la presse et réduisant nos journaux à une simple agence de communication !

En Suisse, nous avons un « service public », que sont les radios et les télévisions. La presse écrite est, dans une très large mesure, privée. Cet équilibre est le garant d'une presse diversifiée et indépendante.

Qu'entendons-nous par contrat de prestations ? Est-ce les divers mandats que l'Etat de Genève donne déjà, notamment ceux pour les campagnes d'informations sur le Covid-19 ? Ou est-ce une collaboration entre Le Courrier et Syndicom, dont le cahier ressemble à une action militante avec des mots d'ordre pour des votations ?

Tout contrat de prestations qui ne serait pas ponctuel, limité dans le temps, ou une assistance « subsidiaire » risque de créer une distorsion pour l'indépendance et la neutralité de la presse.

Faudrait-il favoriser les journaux tributaires des abonnements (TdG, Le Temps) au détriment de la presse gratuite vivant grâce à la publicité ? Les premiers seraient les gagnants, pourtant certains journaux gratuits (GHI + Tout l'Immobilier) publient également de « l'information citoyenne » et ont des tirages de 5 à 8 fois supérieurs.

La Confédération apporte une aide « indirecte » à la presse écrite en réduisant les frais postaux et la TVA.

En mars de cette année, les fonds alloués ont été augmentés de 50 à 150 millions de francs.

Berne fournit dorénavant les aides additionnelles suivantes :

- 40 millions de francs pour la distribution matinale et dominicale des journaux des « petits éditeurs » ;
- une augmentation de 20 millions pour la distribution pour les « grands éditeurs » ;
- 10 millions pour la distribution de la presse associative ;
- 30 millions pour les médias numériques payants ;
- 2% de la redevance « radio-TV » seront consacrés à la formation de journalistes, au soutien des agences de presse et au développement de projets en ligne.

Au niveau cantonal, il existe aussi diverses démarches, notamment celle d'un groupe de réflexion transversale et interdépartementale mandaté par le Conseil d'Etat pour identifier :

- les besoins de la presse locale ;
- l'inventaire des mesures d'aide déjà existantes ;
- les éventuelles assistances cantonales pour compléter les actions de la Confédération.

Le rapport de ce groupe d'évaluation est attendu dans quelques mois.

Ce document fournira une analyse et une évaluation de notre presse écrite.

Les besoins de ce secteur tout comme le type d'aide à apporter doivent être étudiés avec sérieux.

Vu la grande diversité de la presse écrite, ainsi que les différents modèles économiques et de fonctionnements des journaux, les assistances indirectes limitées sur des charges précises resteront probablement les plus efficaces.

Pour ces raisons, je vous recommande de refuser cette proposition de motion.